

**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
**ARRONDISSEMENT DE GIF-SUR-YVETTE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 29 MARS 2022**  
**SALLE DU CONSEIL – HÔTEL DE VILLE**

-----

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2021**

**SERVICE FINANCES**

- 1- Budget principal – Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021
- 2- Budget principal – Approbation du compte administratif de l'exercice 2021
- 3- Budget principal – Affectation du résultat de l'exercice 2021
- 4- Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2022
- 5- Budget principal – Adoption du budget primitif 2022

**SERVICE SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**

- 6- Attribution de subventions de fonctionnement de moins de 10 000 € aux associations au titre de l'année 2022
- 7- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des Familles au titre de l'année 2022
- 8- Attribution d'une subvention de fonctionnement à V2i au titre de l'année 2022
- 9- Attribution d'une subvention au Trait d'union de Verrières-le-Buisson (TUVB) au titre de l'année 2022

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

10- Création et suppression de postes

### **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

11- Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des compétences transférées (CLECT) du 9 février 2022

### **SERVICE COMMANDE PUBLIQUE, AFFAIRES JURIDIQUES, ASSURANCES**

12- Avenant n° 2 au marché n° 1182 relatif au nettoyage et à l'entretien des bâtiments communaux

13- Demande de dérogation à la règle du repos dominical des salariés sollicitée par l'association syndicale des copropriétaires du Clos de Verrières

### **DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

14- Transfert au Sigeif de la compétence Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) – Approbation de la première convention particulière pour la création, l'entretien et l'exploitation d'IRVE – Reprise des bornes Autolib'

15- Convention entre l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat) Ouest Essonne et la commune de Verrières-le-Buisson

### **SERVICE URBANISME**

16- Contractualisation dans le cadre du dispositif de l'Aide à la relance de la construction durable

17- Classement de la parcelle AD 225 dans le domaine public routier communal

### **SERVICE CULTUREL**

18- Assises de la Jeunesse - favoriser l'accès à la culture des jeunes : le tarif réduit pour les jeunes jusqu'à 18 ans et possibilité d'utiliser le pass culture à l'Espace Bernard Mantiene

### **SERVICE JEUNES**

19- Demande de renouvellement de labellisation du Point information jeunesse en tant que structure information jeunesse par le réseau Info jeune, pour une durée de 3 ans

### **SERVICE SCOLAIRE**

20- Détermination de la participation familiale des classes transplantées des écoles Honoré d'Estienne d'Orves et David Régnier-Paul Fort

### **DÉCISIONS DU MAIRE**

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. TRÉBULLE, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE, Mme GUILLANTON (jusqu'au point n° 5), M. CARRASCO (jusqu'au point n° 15), M. BAUDE, M. MILLET, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, M. ATTAFF, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme FOUCAULT, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER et M. FASS

### **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme CASAL DIT ESTEBAN à M. TRÉBULLE

M. BOZEC à Mme LAGORCE

Mme WALLE à Mme GUILLANTON (jusqu'au point n° 5)

Mme BRIGNON à M. DOSSMANN

M. ROGER-ESTRADE à M. MORDEFROID

M. HULIN à M. FASS

Mme AUBERT-THEISEN à M. CHASTAGNER

Mme CLEVEDE à Mme QUINQUENEL

### **ABSENTE**

Mme DA GRAÇA SOARES

### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme LIBONG

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de M. François Guy TRÉBULLE.

**M. le Maire** : Mesdames et Messieurs, Chers collègues, bonsoir, je vous remercie de votre présence pour ce conseil municipal à l'ordre du jour chargé. Nous allons procéder à l'élection d'un secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de Magali Libong. Y a-t-il une autre candidature ? Il n'y en a pas. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Il n'y en a pas. Donc Magali Libong est notre secrétaire de séance.

(Il est fait appel des membres présents par Madame Magali Libong.)

**- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2021.**

**M. le Maire** : Y a-t-il des remarques ?

**Mme Caroline FOUCAULT** : Page 16, ligne 5, j'avais dit «... déjà prévu au Parc Régnier ces points d'eau ».

Et page 10, au sujet des sanitaires, après avoir mentionné les points d'eau, la proposition que nous avons faite était : «... quand il y a beaucoup de gens qui sont dans les parcs et qui y restent des heures. Pour les gens qui habitent autour, ce n'est pas toujours facile. » Merci.

**M. le Maire** : Merci. C'est noté, y a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Il n'y en a pas, **le procès-verbal est donc adopté**, je vous remercie.

**Mme Magali LIBONG** : Nous allons prendre la première délibération : **l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2021**, la parole est à Gérard Dossmann.

#### **- Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021**

**M. Gérard DOSSMANN** : Il nous est proposé d'approuver le compte de gestion de la Ville pour l'exercice 2021 qui est conforme au compte administratif. C'est une des dernières fois que nous votons cela de façon différenciée par rapport au compte administratif puisqu'on va passer au compte financier unique à partir de l'année prochaine.

**M. le Maire** : Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non. **Le compte de gestion est donc approuvé**, je vous remercie.

#### **- Approbation du compte administratif de l'exercice 2021**

**M. le Maire** : Je dois passer la présidence de séance à Gérard Dossmann si le Conseil en est d'accord. Y a-t-il une opposition à ce que je passe la présidence ? Je ne peux pas présider pour le compte administratif, de même que je me retirerai pour le moment du vote. Y a-t-il une opposition ? Ou une demande de mise on voix sur le fait que la présidence échoie à Gérard Dossmann ? Il n'y en a pas, je lui passe donc la présidence juste pour cette demi-heure.

**M. Gérard DOSSMANN** : Comme vous le savez, l'exercice 2021 s'est toujours situé dans un contexte de crise sanitaire qui a eu des conséquences importantes sur les finances de la Ville, et malgré cela, la présentation de ce compte administratif laisse apparaître une situation saine. Les dépenses ont été parfaitement maîtrisées et la Ville présente une bonne situation financière comparable à 2020 avec des indicateurs que je vais présenter à la fin, qui confirme la bonne gestion de la Ville.

#### Tout d'abord les sections d'exécution budgétaire de l'exercice 2021 :

- Au niveau des recettes de la section d'investissement : 10 296 116 €
  - et les dépenses de la section d'investissement sont de : 8 878 800 €,
- soit un résultat de l'exercice de 1 417 316 €.

#### Pour la section de fonctionnement :

- Les recettes sont à : 22 499 329 €,
  - Les dépenses : 21 051 908 €,
- soit un solde 1 447 381 €.

#### Avec un total pour les sections :

- de recettes de 32 795 445 €
  - et pour les dépenses 29 930 748 €,
- soit un résultat de l'exercice de 2 864 698 €.

Au niveau du résultat de clôture de l'exercice 2021 : il faudrait prendre en compte les soldes cumulés de 2020 et de l'exercice 2021 :

- Investissement solde cumulé 2021 de 3 869 152 € qui sera donc inscrit au budget d'investissement des recettes.

- Au niveau du fonctionnement on a un solde cumulé en 2020 de 5 575 785 € dont une part a été affectée à l'investissement de 2021 pour - 3 718 000 €. Il reste donc sur cet exercice 1 447 400 €.

Soit un solde cumulé en prenant tout en compte de 3 305 000 €.

Au total donc un total de 8 027 620 € pour les soldes cumulés de 2020. On enlève la part affectée à l'investissement 2021 de - 3 718 000 €, soit un solde de l'exercice 2021 pour 2 864 700 €. Et un solde cumulé 2021 de 7 174 247 €.

Vous aviez des reports 2021 en dépenses de 11 521 600 € ; et en recettes une somme de 5 424 550 €.

Soit un total qui nous manque de - 6 097 052 €. Il nous faut donc déduire des soldes cumulés 2021 pour arriver à un solde libre d'affectation de 1 077 194 € qui va donc être inscrit au fonctionnement.

Pour la section de fonctionnement les gros postes au niveau de cette section de fonctionnement sont les impôts et taxes, les dotations et participations, les produits des services et du domaine ; un niveau du fonctionnement avec un total de recettes réelles de 22 456 693 € avec une exécution de fonctionnement de réalisation de plus de 100 % compte tenu des recettes notamment au niveau impôts et taxes.

Ce qui se répartit de la façon suivante :

- Impôts et taxes pour 84 % qui incluent la taxe foncière, la taxe sur l'électricité les droits de mutation, l'attribution de compensation de la CPS.

- Pour les dotations et participation : 1 884 473 € qui correspondent à 9 % du budget de recettes de fonctionnement avec la dotation globale de fonctionnement et la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales.

Comme autres recettes importantes vous avez les produits des services et du domaine pour 1 144 330 € qui recouvre différentes recettes scolaires, les occupations du domaine public, les occupations du cimetière. Et après vous avez les atténuations de charges, des remboursements de sécurité sociale ; et pour les produits de gestion courante, les loyers et les insertions publicitaires.

Un rappel rapide de l'évolution des dotations et participations : dans les dotations reçues vous avez essentiellement la DGF et la participation de la CAF, la participation du conseil départemental qui est très mineure à ce niveau-là. Et des dotations à verser pour le FPIC de 459 600 € ; et pour la loi SRU on n'a rien actuellement à payer du fait de la résidence ADEF.

Sur cette slide vous pouvez voir l'évolution des dotations depuis 2017, vous voyez qu'elles étaient en baisse l'année dernière de 388 467 €.

Pour les recettes de fonctionnement par services, j'ai fait ressortir les différents pôles pour bien comprendre les différents postes de recettes. Et je passerai ensuite au détail de ces différents pôles.

Tout d'abord l'histogramme montre qu'on est sensiblement constant avec une légère diminution du pôle famille et une légère augmentation des services techniques, pour le reste c'est sensiblement constant, vous avez là les détails des différentes dépenses.

Dans le premier pôle, le pôle Famille, vous avez le réalisé 2021 sur la deuxième colonne, et sur la première colonne le réalisé 2020 :

- Pour la petite enfance : 1 072 000 € de recettes, dont essentiellement la Caisse d'Allocations Familiales ; et on note qu'il y a une baisse liée au protocole Covid qui impacte l'accueil des enfants en crèche.
- Le deuxième poste est le scolaire : 66 045 €, légèrement supérieur au réalisé 2020 mais on a toujours l'effet Covid.
- Pour la jeunesse, vous avez une augmentation par rapport à 2020 : 445 950 € pour la jeunesse, c'est la reprise progressive des activités périscolaires et études. On constate une diminution des inscriptions des enfants au périscolaire, liée notamment au télétravail car comme les parents télétravaillent, ils peuvent garder leurs enfants chez eux, ce qui explique ce niveau-là de la fréquentation au niveau du périscolaire,
- Et 129 506 € pour la restauration.

Le second poste, c'est la Direction générale des services :

- Direction générale des services : 379 771 €, avec au niveau du service de la communication : 34 352 € ; ce sont essentiellement les locations de salles communales et les encarts publicitaires dans le mensuel.

Le service des affaires culturelles : 254 776 €, ce sont les recettes culturelles, les spectacles, et là aussi on est impactés par le Covid puisque l'EBM a été fermé pendant quatre mois et quand il a rouvert, il a marché à vitesse réduite du fait des contraintes sanitaires car il fallait limiter le nombre de spectateurs. Vous avez également à ce niveau-là une participation de la CPS au fonctionnement du conservatoire pour 90,5 K€, et enfin la location des salles communales pour un montant de 12,34 K€ ; le service police municipale : 89 211 € ; les droits de place du marché et les droits d'occupation du domaine public (déménagements, mises en fourrière, tournages de films....)

Les affaires culturelles ont perçu du fait de leur activité un certain nombre de subventions du Conseil départemental : 51 373 €, dont 8 000 € du Conseil départemental de l'Essonne pour le Contrat culturel de territoire, 2 645 € de soutien au dispositif collège et cinéma, 17 600 € pour le CNC en classement Art et d'essai, 10 800 € de soutien à la salle de cinéma en période de pandémie, et 12 000 € pour la résidence mission de l'artiste dans le cadre du CLEA (contrat local d'éducation artistique) de la DRAC.

Pour le pôle Ressources : le gros poste naturellement ce sont les finances.

- Le service finances : 18 173 153 €, avec essentiellement 14,4 M€ d'impôts directs (taxes foncières qui sont en augmentation de 400 000 € par rapport à 2020, due à la revalorisation des bases par l'État) mais qui ont été « mangés » par la baisse des autres dotations et la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales.

2,3 M€ : attribution de la compensation CPS qui est constante,

335 000 € : taxe sur la consommation finale d'électricité qui est en légère hausse,

943 000 € de dotation globale de fonctionnement, la DGF, en diminution de 112 000 €.

- Les relations citoyennes : 21 670 €.

Année électorale dotation de l'État,

Acquisition de concessions funéraires,

Recensement de la population - dotation de l'INSEE.

- La direction des ressources humaines : 277 738 € avec les remboursements des arrêts maladie par la sécurité sociale pour les non-titulaires, l'assurance pour les titulaires et la baisse de facturation des agents mis à disposition.

Pour les services techniques : 1 889 190 € avec :

- les bâtiments : 39 810 €, avec des recettes exceptionnelles grâce à une régularisation de facturation,

- le sport : 9 525 € essentiellement par la redevance pour l'utilisation du gymnase de la Vallée à la Dame par le collège Jean Moulin (acompte versé, solde en 2022),

- l'environnement : 101 672 € grâce aux redevances d'occupation du domaine public,

- l'urbanisme : 1 672 489 € grâce aux droits de mutation avec une recette supplémentaire de 260 000 € ; c'est-à-dire que cette année on a eu des ventes importantes avec l'acquisition d'une maison d'une certaine valeur qui a apporté cette augmentation des droits de mutation,

- le logement : 60 636 €, ce sont des loyers perçus,

- la voirie : 5 056 € avec deux priorités :

1) l'alignement de voirie avec des dédommagements,

2) des pénalités de retard facturées aux entreprises.

### Pour les dépenses de fonctionnement

Là aussi 3 gros postes :

- d'une part les charges à caractère général : 4 921 990 € qui permettent de faire tourner la mairie avec les fonctionnements des activités,

- les charges de personnel : 13 071 655 €,

- l'atténuation de produits : 469 642 €,

- Et les autres charges de gestion courante : 1 243 354 €.

Les charges de personnel représentent 66 %, viennent ensuite les charges à caractère général pour 25 %, les autres charges de gestion courante pour 6 %, les atténuations de produits pour 2 %, les dotations aux provisions, et les charges financières pour 1 %.

### Pour les dépenses de fonctionnement par service :

Comme tout à l'heure vous avez un éclatement dans les différents pôles, vous avez le pôle famille, la direction générale des services, le pôle ressources, le pôle solidarités et la direction des services techniques.

### Les dépenses de fonctionnement par service :

73 % : c'est le pôle ressources avec les dépenses de personnel,

14 % pour la direction des services techniques,

6 % pour la direction générale des services,

5 % pour le pôle famille,

Et 2 % pour le pôle solidarité.

J'ai mis en haut comme on l'avait fait tout à l'heure le réalisé 2020, le budget 2021 et le réalisé 2021 avec :

- le service petite enfance à 78 336 € contre 80 751 € de réalisé en 2020, c'est relativement constant, mais encore impacté par la crise sanitaire,

- le service des affaires scolaires à 399 355 €, soit une diminution liée à la pandémie, liée à la fermeture de l'école du Bois-Loriot, et également des prestations de ménage qui ont été reportées. Il n'y a pas eu de fermetures de classes,

- le service jeunes : 196 880 € avec la reprise des accueils périscolaires et extrascolaires par rapport à l'année précédente, une fonction néanmoins impactée par les protocoles sanitaires et l'annulation des séjours de ski et séjours estivaux liée à la crise sanitaire. On est en augmentation par rapport au réalisé 2020 mais nous ne sommes pas encore au niveau des années précédentes,

- le service restauration : 225 492 € avec un fonctionnement normal sur l'année, quasiment au même niveau qu'en 2020,

- le service alimentation : 26 379 € en légère augmentation par rapport au réalisé 2020, là aussi qui s'explique par la reprise progressive des manifestations et l'organisation des événements par la collectivité.

### Au niveau de la direction générale des services :

Vous voyez que l'on est sensiblement au même niveau pour les associations ; la communication a eu une légère augmentation par rapport au réalisé 2020 ; et les activités culturelles voient une augmentation mais encore en dessous des activités qui étaient programmées.

Au niveau de ce secteur de la direction générale des services :

- le service associations : 580 921 € de réalisé, c'est lié essentiellement au fait que l'on n'a plus de participation à Arpavie. On donnait une subvention à Arpavie et Arpavie nous remboursait par ailleurs.

- le service communication : 181 785 €. On a une augmentation par rapport au réalisé 2020 avec la mise en place d'un Facebook live pour les Assises de la Jeunesse, l'exposition et le livret dans le cadre de la commémoration et de l'hommage à Honoré d'Estienne d'Orves.

Il y a eu des outils de communication pour les Tote Bags, la refonte du mensuel de la municipalité qui a été amorcée et qui devrait pouvoir aboutir peut-être avant l'été ou à l'automne mais enfin c'est dans les tuyaux, et l'accompagnement du service communication sur de nouveaux projets tels que la création de panneaux de chantier et l'accompagnement d'activités et d'informations auprès des administrés avec également l'appui rédactionnel d'un journaliste pour le Mensuel.

- le service activités culturelles : 467 734 € ; au-dessus de 2020 mais c'est inférieur au budget. C'est une reprise partielle comme je vous le rappelais tout à l'heure, l'EBM a été fermé pendant des mois avec une activité réduite le reste du temps.
- le service administration générale : 35 517 €, c'est une légère augmentation liée à la réalisation du rapport d'activité des services.
- la police municipale : 29 035 € dont : 13 200 € de contrat de mise en fourrière des animaux, 5 800 € de mise en fourrière des véhicules et 6 600 € de frais de gardiennage lors des manifestations (brocante Zinado, Forum des associations, Marché de Noël).

Le pôle suivant est le pôle ressources.

Et sur cette slide au-dessus, c'est l'évolution entre 2020 et 2021 par rapport au budget. Avec pour les finances une diminution, ce qui n'est pas surprenant, d'à peu près 300 000 € ; et vous avez des efforts faits au niveau de l'informatique.

Le service finances subit une baisse de 300 000 €, c'est-à-dire qu'il y a toute une série de dépenses qui n'ont pas été reconduites, du fait de :

- la non-reconduction de dépenses telles que les masques Covid 149 000 €, de subventions exceptionnelles comme l'Envol des Prés-Hauts : 76 000 €, l'animation mise en place au mois de décembre qui concernait tous les commerçants mais on a versé la subvention à une des associations, Acted pour Beyrouth : 15 600 € ; une prestation pour la mise en place du CLSPD pour 20 000 €.

Les principales dépenses :

- le prélèvement du FPIC : 460 000 €,
- les intérêts d'emprunts : 228 000 €,
- la téléphonie : 91 000 €,
- la location des photocopieurs : 44 000 €,
- les taxes foncières payées : 44 000 €,
- les relations citoyennes : 44 017 € ; c'est identique au budget prévu,
- les fournitures : 19 820 €, également conforme aux prévisions budgétaires.

Au niveau des intérêts de la dette : Pour ce qui est de l'évolution des intérêts de la dette, vous voyez que même avec un capital restant qui augmente, on diminue les intérêts de la dette.

A nouveau le détail pour le pôle ressources : il y a eu pas mal de dépenses dans certains services :

- service informatique : 195 093 €, en augmentation par les premiers effets de la bascule d'applications métiers dans le SAAS (le Cloud). La continuité de la migration débutée en 2020 avec différents logiciels qui passent dans le SAAS, des logiciels en tant que services. C'est-à-dire qu'au lieu d'acheter des logiciels, on les passe maintenant en location dans le Cloud, ce qui diminue des frais de maintenance que l'on verra ailleurs. Et puis également des investissements corporels au niveau d'investissements qui existaient auparavant. Et puis cela économise également tous les serveurs que l'on peut avoir actuellement ou que l'on a dû avoir, également dans la démarche de la dématérialisation. On avance progressivement : courrier, dématérialisation du conseil municipal, valise numérique dans les écoles, Espace

citoyen premium, Virtuose Agents... ; déploiement complet dans le SAAS du service des relations citoyennes ; demande croissante d'abonnements complémentaires pour les services, de logiciels tels que Adobe, Autocad, etc. ; réalisation d'un audit de sécurité du SI.

- service marchés publics, affaires juridiques et assurances : 94 796 €. Exécution conforme à la prévision budgétaire. Principal poste de dépenses : les cotisations d'assurance.

- direction des ressources humaines : 13 349 887 €, en augmentation de presque 200 000 €, due à :

- une masse salariale en augmentation de 133 000 € (plus 1,03 %) malgré un nombre de postes vacants encore conséquent,

- l'effectif pourvu reste stable en 2021 à 313 contre 310 agents en janvier 2021 contre 310 en décembre 2021,

- un glissement vieillesse technicité,

- des reclassements successifs au 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre pour suivre l'augmentation du SMIC (+ 55 000 €),

- le déploiement des centres de loisirs dans le cadre des protocoles sanitaires Covid pour minimiser les brassages (+ 30 000 €), il a fallu ouvrir des centres annexes.

L'évolution de la masse salariale : elle est à 13 071 655 € avec une évolution de + 1,03 % par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, et elle représente 65,46 % de la masse salariale par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement.

Sur cette représentation de la répartition de la masse salariale vous pouvez voir que, dans le pôle famille, la petite enfance représente 34 %, le service jeunes 3 %. C'est une grande importance donnée au pôle famille avec 52 %, le pôle technique 18 %, le pôle direction générale 17 %, le pôle ressources 10 % et le pôle solidarité 3 %.

Pour le pôle solidarités : 402 295 € ; il comprend la subvention exceptionnelle de 50 000 € versée au CCAS en prévision d'éventuels besoins exceptionnels notamment en raison de la pandémie, qui finalement s'est avérée sans objet mais on le verra après au budget.

Pour les services techniques : là vous avez le tableau général des dépenses des services techniques avec un réalisé en 2021 de 2 702 026 €, sensiblement stable par rapport au réalisé 2020, avec en priorité le bâtiment, l'environnement, etc.

Et sur cette slide vous avez la répartition des dépenses de fonctionnement par services de la direction des services techniques, vous noterez que les dépenses principales se situent au niveau des bâtiments avec une diminution par rapport au réalisé 2020 et également au niveau de l'environnement et de la voirie.

Vous pouvez ci-dessus noter le détail des dépenses de fonctionnement par services :

- pour les bâtiments : 1 104 600 €, une légère augmentation de l'eau, l'électricité et le gaz sont en baisse de 55 000 € et 37 000 € respectivement, une augmentation des dépenses de bois et de fioul mais c'est plutôt anecdotique : + 20 000 €, des dépenses de maintenance stables, la réparation des bâtiments a diminué de 80 000 €, et des frais de nettoyage des locaux en baisse. Des équipements de protection tels que les sur-chaussures et des gants des dépenses liées à la

pandémie et défense incendie pour 73 450 €, en baisse de 9 000 €.

- pour les sports : 7 546 € avec des dépenses en baisse, dépenses de matériel et de fournitures ; et des prestations de vérification de sécurité, ce sont essentiellement des dépenses de fonctionnement.

- pour Gravière environ 20 000 € (+ 4 000 €),

- pour l'entretien : 95 000 €, essentiellement pour les produits de nettoyage et de désinfection, et le poste défense incendie : 73 450 €, en baisse de - 9 000 €.

Au niveau du centre technique : 177 527 €, ce sont essentiellement des fournitures nécessaires aux agents du service technique, des fournitures dont les agents ont besoin pour entretenir la Ville.

Le garage : les frais sont en augmentation : 162 000 € avec un poste de carburant qui passe de 43 000 € en 2020 à 55 000 € en 2021.

La location de batteries électriques qui passe de 8 200 € en 2020 à 9 800 € en 2021.

Et l'entretien et réparation des véhicules qui passe de 41 900 € en 2020 à 91 500 € en 2021 ; là c'est lié essentiellement à la balayeuse qui a un certain âge et qui a nécessité de grosses réparations.

Quant à l'urbanisme : 119 239 €, ce sont essentiellement des honoraires d'avocats qui sont variables d'une année sur l'autre et essentiellement aussi des honoraires d'un cabinet pour suppléer à la vacance d'un poste au niveau de l'urbanisme dans l'année 2021, le temps de recruter la nouvelle responsable de l'urbanisme. C'est à peu près 74 000 €.

Et en dernier lieu le logement pour 24 295 €, dépense conforme aux prévisions avec une location d'un logement supplémentaire.

Pour l'environnement, on arrive à 667 318 €, c'est en augmentation. C'est un gros poste, c'est l'un des plus gros postes après les bâtiments, les dépenses de fonctionnement avec l'entretien des espaces verts, la lutte contre les plantes invasives, des missions supplémentaires confiées à l'entreprise titulaire du marché d'entretien des espaces verts, 15 000 € ; l'opération de recyclage des masques ; et 35 000 € pour l'accompagnement technique pour la démarche participative « Agissons pour demain » du PCAET.

La voirie : 247 814 € c'est essentiellement le nettoyage de la voirie du centre-ville pour 198 000 € avec un marché en entreprise de l'hyper centre et le marché.

La question a été posée hier soir des dépenses en honoraires 2021 en commission : on a essentiellement des honoraires d'avocats en urbanisme (43 300 €), ressources humaines (21 850 €), les marchés publics sur le plan juridique (6 650 €), l'environnement (6 384 €), les finances (5 600 €), et la voirie (670 €) pour un total de 84 455 € ; ce sont essentiellement des constats d'huissiers notamment. Et vous avez la prestation de l'urbanisme pour les frais d'actes qui est un gros poste de 74 064 € et le poste de désamiantage par la société ADSE pour 6000 €. Soit un total de 82 145 € pour les honoraires en 2021.

Une information également au niveau des subventions déposées en commission hier soir ; vous avez trois postes au niveau des subventions :

- des contributions obligatoires, c'est-à-dire toutes les subventions au niveau des écoles privées, et puis également les frais d'écolage : on avait des frais d'écolage

avec Massy, l'année dernière se sont rajoutés des frais d'écolage à Vélizy et à Bièvres, ce sont les enfants de Verrières qui vont à l'école à Massy, à Vélizy ou à Bièvres, et on nous demande de payer ces frais, avec une différence de - 17 600 € entre 2021 et 2020.

- la subvention au CCAS avec + 50 000 € entre 2020 et 2021 ;

- les subventions aux associations qui sont en baisse de 84 554 € ; cette diminution est liée au fait qu'en 2021 on n'a pas renouvelé la subvention exceptionnelle qui a été prévue pour les commerces à Verrières, elle a été versée à L'envol des Prés-Hauts, elle était destinée à toutes les opérations de Noël et de tombolas, il est prévu une opération je crois d'ici l'été, c'est ce qui explique la différence au niveau de la subvention par rapport à 2020 : - 84 554 € de subventions. Voilà pour les renseignements qui m'ont été demandés hier soir.

Pour conclure, si l'on compare les recettes de fonctionnement réalisées en 2020 par rapport à 2021 : 22 565 622 € en 2020 et 22 456 693 € en 2021, il apparaît que l'on est en légère diminution au niveau des recettes.

Au niveau des dépenses : le réalisé 2020 est à 19 687 063 € contre 19 967 403 € en 2021, donc en légère augmentation des recettes et des dépenses constantes d'une année sur l'autre.

## **Deuxième partie : la section d'investissement**

Les recettes d'investissement tout d'abord :

Le solde d'exécution, c'est d'abord l'emprunt, ce sont deux emprunts qui sont cumulés, pour 4 M€, l'emprunt 2020 et l'emprunt 2021, c'est ensuite le FCTVA pour 1 M€, la taxe d'aménagement, l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 3,7 M€.

Les subventions, ce sont essentiellement les subventions que l'on a perçues notamment pour Malraux : de l'État pour 1,8 M€, de la Région pour 2,2 M€, du Département pour 580 000 €, de la CPS pour 1,169 M€, pour arriver à un total de recettes réelles avec le virement de la section de fonctionnement de 2,255 M€,

Également le transfert entre sections pour 1,163 M€,

Des opérations patrimoniales pour 325 000 €,

Et donc un total de recettes d'ordre pour 3,743 M€ ,

Et un total de tout cela pour 20 896 486 €.

L'excédent de fonctionnement est de 3 328 000 €

Vous constaterez qu'on a consommé peu de subventions qui ont essentiellement été dirigées pour Malraux et pour la maison médicale, donc un total de recettes réelles de 8 943 373 €.

Au niveau de la répartition des recettes d'investissement qui ont été utilisées, sur ce slide présenté en camemberts vous avez :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 42 %,
- l'emprunt à un niveau de 4 M€ pour 45 %,
- les subventions à un niveau de 11 %,
- et la taxe d'aménagement à un niveau de 2 %.

Les subventions, comme je le disais tout à l'heure, n'ont pas été beaucoup consommées :

- subventions de l'État pour 2 M€,
- subventions de la Région pour 1,8 M€,
- le Département pour 500 000 €,
- la CPS pour 800 000 €.

Et sur cette slide, vous pouvez voir en bleu ce qui reste encore à consommer et en vert ce qui a été consommé.

Le montant total de ces subventions étant de 5 734 874 €.

Pour les dépenses d'investissement, il y a toujours au niveau des dépenses d'investissement :

- le remboursement de la dette pour 1 700 500 €,
- et les principales dépenses d'investissement sont les immobilisations incorporelles avec une diminution importante puisque le réalisé 2021 est à 352 300 € contre le budgété à 633 200 €,

- et les immobilisations corporelles en baisse également puisque le réalisé 2021 est à 2 553 600 € contre 4 630 000 € budgété : c'est lié notamment au transfert dans le Cloud et le SAAS comme on vous l'avait indiqué. Il y a les subventions d'équipement versées pour 91 955 € contre 308 675 € prévus au budget.

Et comme on vous l'avait indiqué au moment du vote du budget 2021, vous retrouvez la création de différentes opérations pour suivre de gros projets de la Ville avec 3 814 547 €, vous avez là-dedans :

- le restaurant David Régnier-Paul Fort que l'on a réalisé pour 1 667 500 €,
- l'église, le réalisé : 32 625 €, correspond au budgété,
- Malraux pour 121 283 €, essentiellement pour des frais d'études,
- des pistes cyclables ont été réalisées pour 326 000 €, on avait programmé 1 M€,
- la voirie Pierre Brossolette pour 791 000, on avait budgété 1,1 M€,
- l'école du Bois Lorient pour 777 000 € budgétés 1 220 000 €,
- la maison médicale réalisée : près de 100 000 € budgétés 1 693 000 € mais c'est vraiment le tout début.

Enfin nous avons voté sur le budget 2021, 20 896 486 € et le réalisé 2021 a été de 8 878 000 €.

Vous avez sur ce slide les dépenses d'investissement présentées en camemberts :

- les plus grosses dépenses sont les opérations d'équipement pour 44 %,
- les immobilisations corporelles pour 30 %, ce sont des opérations hors investissement, ce sont souvent des opérations récurrentes d'entretien et des investissements au niveau des différents bâtiments de la Ville,
- le remboursement du capital de la dette, 20 %, soit 1,7 M€,

- les immobilisations incorporelles pour 4 %,
- les subventions d'équipements pour 1 %,
  - et un excédent de fonctionnement capitalisé de 1 %.

L'évolution des dépenses réelles d'investissement entre 2017 et 2021, ce sont des dépenses d'équipement au fur et à mesure des années, donc cette année on atterrit à 6 720 000 €,

- en 2020 on était à 7 312 000 €,
- en 2019 à 7,4 M€,
- en 2018 on était à 5,7 M€,
- en 2017 à 9,874 M€.

On est donc relativement stable au niveau des dépenses d'équipement.

Pour mémoire simplement le rappel sur les dépenses d'investissement et les différentes opérations d'équipement et la répartition : la plus grosse part, 44 %, va au restaurant scolaire David Régnier-Paul Fort ; ensuite la voirie Pierre Brossolette, en troisième position le Bois Lorient 20 %, la maison médicale : 3 %, les pistes cyclables 8 %, Malraux et l'église.

Et voici une autre représentation du réalisé en 2021 : 6 720 448 € dont :

- 2 444 000 € pour le scolaire,
- 2 268 000 € pour l'environnement, la voirie et l'éclairage,
- 268 000 € pour l'informatique,
- 214 000 € pour la culture,
- et 136 000 € pour le sport.

Avec un détail plus précis pour :

- le scolaire avec : 1 667 000 € pour la reconstruction du restaurant David Régnier-Paul Fort et 777 000 € pour la rénovation de l'école Bois Lorient qui sera terminée.
- l'environnement - voirie - éclairage pour 2 268 000 € dont la grosse partie est la restructuration de la voirie : 774 000 € pour l'enfouissement du réseau, 63 000 € pour le renouvellement des aires de jeux dans les écoles Bois Lorient et Les Prés-Bouchard ; 12 000 € pour l'audit du patrimoine d'éclairage public de la Ville, 791 000 € pour la restructuration de voirie Pierre Brossolette et l'enfouissement des réseaux ; 326 000 € pour le boulevard Foch ; 35 000 € de marquage au sol ; 31 000 € pour la mise en sécurité des installations d'éclairage public ; 158 000 € pour des travaux divers sur l'éclairage public ; 65 000 € pour les illuminations ; La plus grosse partie étant pour l'environnement de la voirie, les éclairages et l'enfouissement du réseau.
- l'informatique : 268 000 € avec pour principales dépenses :
  - 75 000 € pour l'acquisition de valises numériques pour les écoles et de tablettes pour le conseil municipal ;
  - 62 000 € de remplacement de matériels vétustes ou en panne ;
  - 45 000 € de mise en place de la téléphonie sous IP en mairie avec changement de l'autocom et des postes qui est amorcée avec la mise en place pour la mairie et pour différents gymnases, etc., et des équipements encore à revoir ;

- 22 000 € d'affichage dynamique pour l'accueil de la mairie en télétravail et de téléphones mobiles ;

- 9 000 € pour des licences Arpège ;

- 4 000 € pour la préparation des écoles au déploiement de la fibre optique. La fibre, on arrive enfin à l'avoir, cela fait pratiquement un an et demi que l'on courait après Orange pour qu'ils nous installent certaines fibres, j'ai appris aujourd'hui que l'Espace Jeunes était équipé. Et nous avons eu il y a 15 jours la deuxième fibre pour la Ville, c'est un système de sécurité, si la fibre principale pose des problèmes, on est en insécurité complète donc il y a tout un travail à faire. Paul Fort aussi est équipé maintenant. Je ne vous cache pas que ça a été la croix et la bannière pour ces interventions.

- la culture : 214 000 € avec :

- 121 000 € pour la restructuration du centre André Malraux (études et diagnostics),

- 61 000 € pour des travaux complémentaires à l'Espace Bernard Mantienne,

- 32 000 € pour la restauration de l'église Notre-Dame de l'Assomption.

- pour les sports : 136 000 € répartis en :

- 46 000 € pour le gymnase Vallée à la Dame (frais d'études thermiques et préféabilité architecturale, achat d'une auto laveuse) ;

- 23 000 € pour les tennis (rénovation du club house et réfection du cours numéro 4 en terre battue) ;

- 8 000 € pour le stade Robert Desnos (rebouchages des bouches d'arrosage défectueuses) ;

- 12 000 € de matériel divers : filets, buts, bancs de touche, panneau de basket... ;

- 47 000 € pour la réfection de la salle de danse aux Meulières.

- pour la santé : 99 000 € de frais d'études pour la maison de santé, la construction a maintenant démarré.

Et puis des reports d'investissement avec 11 521 605 € liés à :

- la réhabilitation et rénovation du Centre Culturel Malraux pour 6 M€,

- la maison de santé pour 1,6 M€,

- l'école du Bois Lorient pour 404 000 €,

- le restaurant scolaire DR/PF pour 220 000 €,

- l'ensemble des travaux de voirie dans la phase 1 du boulevard Foch et la rue Pierre Brossolette pour 1,5 M€ (on n'a pas eu toutes les factures au 31 décembre),

- les travaux divers dans les bâtiments pour 400 000 €,

- les travaux dans les cimetières (concessions) pour 150 000 €,

- les travaux divers dans les équipements sportifs pour 200 000 €,

- les fonds de compensation 2020 et 2021 de la CPS pour 200 K€.

### Les indicateurs de gestion :

- l'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute : 2 489 290 €. L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement.

- l'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette : 778 769 €

- le taux d'épargne brute : 11,1, % ; le taux d'épargne brute = épargne brute/recettes réelles de fonctionnement.

C'est ce que l'on avait indiqué au moment du vote du DOB au mois de décembre, les fameux 11 % qui est le taux idéal.

Au niveau du désendettement :

- la capacité de désendettement est de 7,3 années. Je rappelle que la capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule à partir de l'encours de la dette rapporté à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. On considère généralement que le seuil d'alerte de la capacité de désendettement se situe à 12 ans. Donc les indicateurs pour le moment sont au vert.

Je vais remercier tous les agents des différents services de la Ville, qui chacun à son niveau, ont permis malgré la pandémie l'exécution du budget avec des taux de réalisation en fonctionnement supérieurs à 95 %.

**M. le Maire** : Y a-t-il des remarques ?

**M. David CHASTAGNER** : Merci pour cette présentation, j'avais quelques questions par rapport aux documents ou par rapport à ce qui a été dit.

La première était dans les recettes sur les locations des salles communales qui apparaissent à la fois dans la section service communication et dans la section service culturel. Est-ce que ce sont des salles différentes ?

**M. Gérard DOSSMANN** : Ce sont des salles différentes, je ne l'ai pas dit. Parce que je crois que la location notamment à Vaillant est gérée par le service culturel, le Moulin de Grais est géré aussi par le service culturel, et puis il y a l'Espace Bernard Mantienne.

**M. David CHASTAGNER** : Une autre question : au sujet des ressources humaines, vous avez parlé de 313 agents, je voulais savoir si ça correspondait à des équivalents temps plein ou à un nombre d'agents qui interviennent à la mairie ?

**M. Gérard DOSSMANN** : Ce sont des équivalents temps plein.

**M. David CHASTAGNER** : Question sur le recyclage de masques : comment se fait-il que ça coûte 15 000 € pour recycler des masques ?

**M. Gérard DOSSMANN** : C'est-à-dire que l'on a passé un contrat avec une société de recyclage. Vous voyez des boîtes un peu partout, il a fallu participer.

**M. David CHASTAGNER** : OK. Autre question mais je ne me souviens plus dans quel tableau c'était, je crois que c'était sur les subventions : il y avait le budget, le réalisé, les reports et ensuite le pourcentage de réalisé, et il me semble que le pourcentage de réalisé prend à la fois les reports et le réalisé. Du coup, je ne

comprends pas trop... Par exemple sur Malraux on avait 1,8 M€ de subventions avec un réalisé de 300 000 €, ce qui fait un pourcentage de réalisation de 115 %, du coup c'est un peu bizarre. Et c'est pareil pour tout, au niveau de l'État, de la Région... Le pourcentage de réalisation ne correspond pas du tout à la valeur...

**M. le Maire** : C'est dans les investissements...

**M. David CHASTAGNER** : Par exemple si je prends les subventions de l'État : 1,869 M€, et les réalisations 2021 : 300 000 € à peu près, pourcentage de réalisation : 115 %.... je ne comprends pas bien.

**M. Gérard DOSSMANN** : D'accord, c'est réalisé plus reports.

**M. David CHASTAGNER** : Et dernière question : dans les travaux d'investissement, vous parlez de 326 000 € pour le boulevard Foch, avec un report pour l'investissement, ça veut dire que les 326 000 €, c'est la première partie des travaux réalisés ?

**M. Gérard DOSSMANN** : C'est-à-dire qu'ils ont été réalisés mais pas encore facturés sur le boulevard Foch. C'est la première partie de Foch.

**M. David CHASTAGNER** : Mais comment du coup on sait dire que ces 326 000 € sont pour la partie pistes cyclables par rapport à l'ensemble des travaux ?

**M. Gérard DOSSMANN** : C'est l'ensemble des pistes cyclables réalisées.

**M. David CHASTAGNER** : J'ai cru comprendre que ce sont des travaux sur le boulevard Foch pour un montant de 900 000 € à peu près, un peu plus, et là il y a 326 000 € qui ont été facturés mais dans la commune... Je doute qu'il y ait 326 000 € pour les pistes cyclables ! Donc c'est l'ensemble des pistes cyclables ?

**M. Gérard DOSSMANN** : Ces 326 000 € correspondent à la partie pistes cyclables sur l'ensemble des travaux qui ont été réalisés parce qu'on n'a facturé pas que les pistes cyclables.

**M. David CHASTAGNER** : Non mais ce que je veux dire, c'est que dans la communication vous dites « on a mis 326 000 € dans la réalisation de pistes cyclables » alors qu'en pratique, on a 326 000 € qui ont été facturés sur l'ensemble des travaux du boulevard Foch, et ce n'est pas forcément que les pistes cyclables, c'est une partie...

**M. Gérard DOSSMANN** : Il y a également des espaces de stationnement, c'est ça, oui.

**M. David CHASTAGNER** : Oui, donc c'est par rapport à la communication, d'accord.

**M. Michel YAHIEL** : Je vais compléter par quelques observations. J'ai un sentiment de plus de clarté que les années passées, ou en tout cas « d'obscure clarté », c'est-à-dire que les chiffres sont clairs, c'est incontestable, par contre les commentaires parfois attirent plus de questions que de certitudes.

Alors je commence par une remarque de portée générale qui montre que ce compte administratif s'inscrit dans une démarche constante, à savoir qu'on est arrivés à des excédents considérables par un mécanisme de reports qui sont liés à la succession essentiellement des budgets d'investissement. Voilà, c'est comme ça, alors ce n'est pas propre à Malraux même si l'opération Malraux a pris depuis un certain temps des effets de structure, il n'y a pas de drame en soi mais je suis toujours un peu gêné, parce que ce sont les dépenses publiques, par le fait que finalement on n'est qu'à la

moitié du budget et que l'autre moitié se trouve un peu « en l'air », il y a là un peu de cavalerie, on retombe sur nos pieds plus ou moins mais on voit bien que c'est un peu compliqué de parler d'un budget de 20 M€ d'investissements quand en réalité on ne va en faire que 7 ou 8, et c'est comme ça depuis longtemps. Moi je siége autour de cette table depuis 2010, ça commence à faire un recul suffisant. Alors il y a parfois aussi des petits ajustements à faire de commentaires, mais ça c'est moins sérieux, notamment j'ai remarqué que sur les affaires culturelles on dit que l'on est en diminution alors qu'en réalité on consacre 140 000 € de plus en 2021 qu'en 2020, donc on sent bien que ce passage de 2020 à 2021, pour des raisons que l'on peut parfaitement comprendre, est un peu flottant. Mais je pense que c'est un problème de communication.

Deuxième remarque sur le sujet des ressources humaines : je lis : « En dépit de l'importance du nombre de postes vacants, les dépenses sont relativement stables ». C'est pour moi un sujet un peu d'étonnement parce que je ne pense pas que la différence soit simplement liée à l'utilisation d'heures supplémentaires qui ont pu mettre le bazar puisqu'elles se sont multipliées en termes d'activité au cours de cette période de la pandémie. Et puis il y a des cas dans lesquels, ça a apporté, je pense, au service jeunes. Peut-être qu'il y avait des postes vacants d'une certaine manière, il y a tout ce que l'on dit sur la crise de ce service pendant un certain temps, mais on n'en retrouve pas la trace ; alors c'est peut-être un hasard statistique mais quand on entend parler de moins de postes vacants par rapport à l'exercice précédent, a priori on en voit le prolongement, dans les chiffres au moins sinon dans l'explication.

Une remarque un peu de principe qui me paraît significative dans la description du moins assez précise des subventions que la commune reçoit : il est toujours fait allusion, c'est bien normal, à l'agglomération, à la Région, de temps en temps au Département, à la CAF mais jamais à l'État. Alors je sais bien qu'on est de ce côté-là de la barricade, mais quand il y a 2 148 209 € qui viennent de l'État, qui viennent de l'Assistance Publique non pas par bénévolat et comme c'est du 40 % total des recettes, ça figure à la place de 40 % du paragraphe des recettes de fonctionnement et d'investissement, ça fait un tout petit peu illusion.

J'ai parlé des investissements et de Malraux, David a parlé des dépenses liées aux pistes cyclables pour lesquelles on a effectivement un léger doute sur la manière de les valoriser, de manière générale vous concluez en disant que « ces structures font l'objet d'une légère baisse des dépenses d'équipement », le problème c'est que même si les dépenses d'équipement sont moins importantes que ce qu'elles devraient être parce que c'est un report, ça reste tout de même un poste à 6 ou 7 M€. Donc quand on perd 10 % d'une assiette comme ça, ça fait quand même vite beaucoup d'argent. Donc on a quand même le sentiment que les aérofreins sont un peu sortis.

Pour finir avec un soupçon de mauvaise foi, puisqu'à Verrières on joue « La mauvaise foi », ça tombe bien, je signalerai à la noble assemblée que nous dépensons plus en illuminations qu'en jeux pour enfants dans les écoles, 75 000 € d'un côté, 63 de l'autre. C'est 12 000 € qui me posent des interrogations. Merci.

**M. Gérard DOSSMANN** : Alors au niveau des RH, je veux dire que ce sont des postes budgétés, ils sont ouverts mais on n'en a pas forcément besoin tout de suite ; c'est-à-dire qu'on prévoit tous les postes ouverts dans les budgets pour pouvoir faire les dépenses, avant on ne les prévoyait pas...

**M. Michel YAHIEL** : Oui, mais ce sont des postes au niveau des dépenses générales

que l'on n'avait pas alors que là on les budgète avec l'autorisation indirecte du Maire par la personne du Président, parce qu'on est en compte administratif. Et le compte administratif retrace les dépenses effectives. Je ne veux pas te mettre en difficultés, je dis simplement que lorsque l'on est sur le compte administratif et sur les deux comptes effectivement réalisés, la question est de savoir pourquoi on n'a pas réalisé moins que l'année d'avant, mais il y a sans doute une explication...J'essaye de comprendre et il y a sans doute un facteur un peu structurel qui peut l'expliquer, probablement les heures supplémentaires, mais probablement autre chose aussi.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Moi je voudrais déjà remercier les services, beaucoup de travail a été effectué et évidemment merci aussi à Gérard. Un grand regret : ne pas avoir eu le compte rendu de la commission qui a eu lieu hier soir parce que nous aurions eu des documents pour pouvoir travailler avec nos équipes, ce qui nous a été impossible.

Une remarque que tu n'as pas faite dans le compte administratif : la moyenne générale de l'astreinte n'est pas la bonne ; c'est celle de 2020 et non pas celle de 2021 ; Il y a le même problème pour le budget. Donc, on travaille en plus sur des choses qui ne sont pas justes. On en a parlé hier soir en commission, je pensais recevoir avec la commission le rectificatif, jusqu'à 16h j'ai demandé, on n'a pas eu de compte rendu.

**M. Gérard DOSSMANN** : Pour 2021, ce n'est pas publié, on n'a pas les données.

**Mme Caroline FOUCAULT** : D'accord.

**M. Gérard DOSSMANN** : L'année dernière, on avait voté le budget au mois de juin, et on avait été facilités.

**Mme Caroline FOUCAULT** : D'accord. Merci.

**M. Gérard DOSSMANN** : On m'avait dit : il va y avoir le compte administratif...

**Mme Caroline FOUCAULT** : D'accord. Il suffisait d'envoyer un mail pour nous prévenir, ça fait partie de nos questions.

Pour les honoraires, les frais d'actes et les contentieux, on a eu un Powerpoint tout à l'heure mais d'ici on ne voyait rien du tout, certes tu l'as dit à l'oral mais j'irai sur le site comme on nous demande à chaque fois d'aller puisqu'on on ne nous donne pas les documents.

J'ai des sujets par rapport aux études. On a fait 469 000 € d'études pour à peu près tous les services, on n'en a vu aucune, nous l'opposition ; on n'a vu aucune étude et pourtant à chaque fois on a demandé et à chaque fois on nous a refusé. On nous refuse les commissions, on nous refuse les études, on ne nous donne pas les comptes rendus de commissions, le minimum en démocratie, quand il existe une opposition, c'est de la respecter.

Pour le Covid, nous avons le même montant que pour 2020, en 2020 on avait 99 703,83 €, mais cette année on a 49 866,91 €, c'est-à-dire 50 % du total, pourquoi ? Comment ?

**M. Gérard DOSSMANN** : Oui, c'est un étalement de ces dépenses de 50 %...

**Mme Caroline FOUCAULT** : D'accord. En 2020 le montant total était inscrit dans le compte administratif 2020, c'est pour ça.

**M. Gérard DOSSMANN** : Et il y a eu un étalement sur trois ans.

**Mme Caroline FOUCAULT** : C'est-à-dire qu'il n'y a pas eu les 99 000 € alors que c'était présenté en 2020, d'accord.

Pour les associations, quand je regarde le budget 2020, heureusement qu'il y a eu 35 000 € donnés à L'Envol des Prés Hauts, comme ça, ça contrebalançait la hausse des maternelles de Notre-Dame de l'Assomption, c'est à peu près le même montant. Et surtout si l'on fait le calcul des subventions de moins de 10 000 €, tout à l'heure je crois que tu as donné 94 554 € en moins sur un montant de base, moi j'ai juste additionné tous les montants de moins de 10 000 € et j'arrive à 70 000 € pour les associations. Si l'on retire le tennis, si l'on retire les devis, j'arrive à cela. Il faut savoir que notre pauvre Jean-Louis Delort, comme M. Trébulle à l'époque, se battent pour 70 000 €, j'ai rajouté dedans tout ce qui est syndics, si l'on retire les syndics, je peux vous dire que ça fait encore moins pour les associations qui sont sur le terrain et que je remercie beaucoup parce que beaucoup ont du mal à redémarrer ! Si tu retires le CCAS, si tu retires Notre-Dame, si tu retires Steiner, si tu retires Sophie Barat, si tu retires tous les plus de 10 000 €, tu arrives à ça. C'est pour dire qu'à Verrières on fait beaucoup pour les petites associations, et ça rejoint tes 63 000 € ; on a à peu près 70 000 €. Éclairage public à Noël : 65 000 € ; petites associations : 70 000 €, on s'en approche. Plus quelques petits chiffres autour.

Au niveau du personnel, on n'a pas parlé chiffres mais il faut que les Verriérois sachent qu'il y a 315 postes ouverts. Aujourd'hui il y a : emplois permanents à temps complet, on va employer les termes exacts, 315. Et quand on regarde le total « Effectifs prévus sur emplois budgétaires en ETP » -alors c'est sûr comme tu le disais tout à l'heure que ce n'est pas exactement la même chose- on en a 274, si l'on fait une moyenne, il y a au moins 30 à 40 personnes qui manquent dans les effectifs de la Ville et c'est énorme sur un budget comme le disait Michel Yahiel, c'est énorme puisqu'en plus, tout ce qui est personnel a augmenté. Donc 30 à 40.

Juste une réflexion encore : vous avez oublié la directrice de cabinet, Mme Chalet, je trouve cela dommage ! Je ne sais pas où elle est... Est-ce qu'elle ne fait pas partie des effectifs en 2021 ?

Ce qu'il est bon de rappeler aux Verriérois, c'est que nous ne touchons plus de taxe d'habitation depuis 2021, que le taux de la taxe foncière, tout le monde a pu remarquer, a augmenté, il est de 37,93 %, ce qui pour nous, Ville, a fait augmenter ce que nous touchons puisqu'il faut voir qu'en 2020 nous touchions pour la taxe foncière 6 623 879 €, pour la taxe d'habitation : 7 377 164 €, et que pour 2021 seulement en taxe foncière nous touchions 12 164 151 €. Voilà. Nous n'y sommes pour rien, M. le Maire, normalement vous n'avez pas à parler lors de cette discussion, nous n'y sommes pour rien mais comme ce sera retranscrit, il est important que les gens sachent que la taxe d'habitation est bien partie, -en tout cas pour certains car il y en a encore qui la payent même si on ne le voit pas sur ce document- mais qu'elle est aujourd'hui répercutée au niveau de la taxe foncière.

**M. Gérard DOSSMANN** : Pour la taxe d'habitation, je pense que je l'ai expliqué 50 fois, avec la suppression de la taxe d'habitation, on récupérait la taxe foncière du Département, certes, mais on était en déficit, c'est-à-dire qu'on perdait à peu près 2,7 M€ du fait de l'acquisition de la taxe foncière du Département, et il y a eu un coefficient correcteur pour arriver exactement au même niveau qu'avant lorsque l'on avait la taxe d'habitation et la taxe foncière. Et cette année on n'a pas augmenté les taux, les seules augmentations sont liées à l'augmentation des bases que nous ne contrôlons pas.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Tout à fait, on dit la même chose, vu que le conseil municipal passe sur les réseaux sociaux, que les habitants sont intéressés, c'était important aussi de leur rappeler que c'est quand même la première année que nous ne voyons plus ces chiffres en 2022. On est d'accord.

**M. Gérard DOSSMANN** : Cela avait déjà été fait l'année dernière. Et de toute façon, l'augmentation des bases de la taxe foncière a été mangée pratiquement par la diminution de la DGF et la diminution de la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales. C'est à peu près similaire, d'où des recettes réelles de fonctionnement au même niveau que l'année d'avant.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Oui mais pour la CAF, c'est normal puisque les enfants sont moins présents et qu'il y a toujours l'effet Covid.

**M. Gérard DOSSMANN** : « C'est normal »... je ne sais pas, il faut savoir que pour Verrières, on n'a pas bénéficié de l'effet d'augmentation des bases et que par ailleurs l'État nous baissait un certain nombre de subventions et de participations. Donc ça a un effet nul.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non. Je sou mets donc le compte administratif au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Le compte administratif est adopté par 23 voix pour et 8 voix contre).**

M. le Maire peut revenir.

**M. le Maire** : Merci Gérard et je reprends la présidence. Je remercierai puisque je n'ai pas pu participer au débat précédent Michel Yahiel pour cette évocation de la tirade de Rodrigue dans le Cid à Don Fernand, « cette obscure clarté », cher Michel qui n'ignore pas qu'elle tombe des étoiles. Et si tu nous imputes cette obscure clarté, c'est quelque part comparer Gérard à une étoile, je crois que je serais bien d'accord avec toi, il fait des merveilles et nous porte au firmament !

Je voudrais par ailleurs rappeler à Caroline Foucault que c'est un conseil municipal...

**Mme Caroline FOUCAULT** : Oui et alors ?

**M. le Maire** : Je voudrais faire un rappel sur quelque chose qui a été dit et ça n'interfère pas avec la délibération précédente, sur le fait que oui le conseil municipal est en effet diffusé depuis le début de notre mandat sur les réseaux sociaux, ça n'est pour autant pas un échange avec les Verriérois ou je ne sais qui, ou la terre entière parce que les habitants du Bhoutan m'a-t-on dit suivent assidûment notre conseil municipal sur les réseaux, mais ce n'est pas avec eux qu'il y a un échange, c'est un échange dans le cadre de ce conseil. Donc que les questions qui doivent être posées le soient, que les réponses qui doivent être apportées le soient s'il est possible qu'elles le soient en effet, mais en aucun cas il ne s'agit d'une tribune. Il ne faut pas se tromper de cadre, il y a des tribunes politiques, Il y a des forums, des médias sociaux, des boîtes aux lettres, des échanges au marché, tout un tas de lieux, mais le conseil municipal n'est pas le lieu de cela. C'est le lieu d'échanges sur des rapports avec des questions posées, des réponses apportées et tous ceux qui écoutent pourront profiter effectivement des réponses aux questions. J'aimerais que ce soit fair-play. Merci beaucoup.

#### **- Affectation du résultat de l'exercice 2021**

**M. Gérard DOSSMANN** : Maintenant que l'on a adopté le compte administratif, il

convient d'affecter les résultats de l'exercice 2021, je rappelle que les restes à réaliser, les reports de 2021/2022 se décomposent de la façon suivante :

- En dépenses, donc en reports, il reste 11 521 000 €,
- En recettes : 5 424 000 €,

Donc le solde des restes à réaliser est de 6 097 000 €.

Les soldes de l'exercice 2021 s'établissent à ce qui suit : En Investissements vous avez le résultat de clôture pour 2020 de 2,452 M€ ; le résultat de l'exercice 2021 est de 1,417 M€, ce qui fait un total de 3,869 M€. Les soldes à réaliser sont de 6,097 M€.

Donc le besoin en financement de la section d'investissement se situe à 2,227 M€.

En fonctionnement

- le résultat à la clôture de 2020 était à 5,575 M€,
- la part affectée à l'investissement était de 3,718 M€,
- le résultat de l'exercice 2021 est de 1,447 M€,
- le financement de la section d'investissements est de 2,227 M€,

il reste donc un résultat libre d'affectation au niveau du fonctionnement de 1 077 194 €.

On propose donc d'affecter les résultats 2021 de la façon suivante :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 2068 est de 2 260 900 €,
- les recettes de fonctionnement, donc le résultat libre d'affectation au niveau du fonctionnement : 1 077 000 €,
- et la recette d'investissement, donc les résultats de clôture des années 2020 et 2021, est de 3 869 152 €.

Je vous propose en conséquence de valider l'affectation de ces résultats de cette façon-là.

**M. le Maire** : Merci Gérard, je ferai juste une remarque qui est dans la continuité absolue des observations qui ont été présentées au moment du rapport d'orientations budgétaires : c'est qu'on constate que les recettes, enfin les montants qui sont susceptibles d'être virés en investissements diminuent, et c'est quelque chose que l'on a absolument à l'esprit ; on a bien cela à l'esprit dans le cadre de la préparation du budget qui sera présenté au conseil dans la délibération à suivre, mais c'est vraiment quelque chose qui reste relativement préoccupant puisqu'on voit que notre capacité à financer les investissements, non pas ce report des équipements de fonctionnement, est quelque chose qui nous met sur une pente descendante et que cela nous appelle forcément à avoir des réflexions. On vous présentera évidemment un budget en équilibre cette année mais il y a un vrai travail que nous aurons à faire collectivement par rapport à cela dans les années à venir.

Y a-t-il des remarques sur cette proposition d'affectation du résultat de l'exercice ?

**M. Michel YAHIEL** : Un commentaire général sur l'année parce que là on n'est pas sur un document financier : sur la dernière ligne des recettes d'investissement, au chapitre 0001, en réalité c'est la somme des résultats positifs de 2020 et 2021 qui seront les deux premières lignes du tableau d'investissement, 2,4 M€ + 1,4 M€...

c'est bien cela, c'est la somme des deux premières lignes ?

**M. le Maire** : Tout à fait. Vous avez tout à fait raison, on pourrait même parler d'excédent consolidé puisqu'il y a plusieurs années...

**M. Gérard DOSSMANN** : C'est l'excédent 2020.

**M. le Maire** : Absolument.

**M. Michel YAHIEL** : Et si je peux me permettre une deuxième observation, qui va dans le sens que tu indiquais d'ailleurs, quand on regarde les strates dans le début du gros document et quand on cite la commune par rapport à des communes de taille équivalente, on se rend compte que l'encours de la dette, c'est-à-dire le stock de dettes de fonctionnement, atteignait 80,6 % à Verrières contre 64 % en moyenne dans cette strate. Ce qui tend à prouver qu'il y a une addition numérateur et dénominateur et que ça commence à devenir un peu chaud, non pas que l'on soit surendetté mais endetté de façon supérieure à ce que traditionnellement on était, au regard des autres communes de même strate. A méditer pour la suite.

**M. le Maire** : Absolument.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Eh bien je vous écoutais, M. le Maire, alors le collectif pour travailler sur les investissements, est-ce que l'opposition en fait partie ?

**M. le Maire** : Si on fait un travail collectif, le travail sera collectif et il présentera un certain nombre d'éléments ou de restrictions, d'axes de travail qui seront présentés en commission ouverte mais c'est possible, mais oui, oui, d'une façon ou d'une autre, oui. Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, nous allons passer aux voix.

Qui s'oppose à cette affectation du résultat ? 8 oppositions. Qui s'abstient ? **La délibération est adoptée par 24 voix pour et 8 voix contre**, je vous remercie.

#### **- Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2022**

**M. Gérard DOSSMANN** : Il faut fixer les taux des impôts locaux, c'est-à-dire la taxe foncière pour l'année 2022. Comme je l'ai rappelé tout à l'heure, c'est la fusion de la taxe foncière communale avec la taxe foncière départementale avec un coefficient correcteur. Ce taux est de 37,93 % et nous vous proposons de ne pas le bouger, donc de ne pas modifier ce taux communal et de le laisser à un niveau identique à celui de 2021, ce qui veut dire que c'est la cinquième année que ce taux n'augmente pas au niveau des impôts locaux.

La taxe foncière sur les propriétés bâties était de 58,98 %, il faut savoir qu'elle correspond à peu près à 40 000 € de recettes. Lorsqu'une maison se construit, ou lorsqu'on la démolit, il y a un terrain qui est constructible mais qui n'est pas bâti, donc il passe a priori à une propriété non bâtie. On a vu ça ce matin lors du CCID avec les services d'impôts.

M. le maire et Mme la trésorière, chacun jugeant que ce compte est conforme, nous pouvons ordonner l'exécution de cette délibération.

**M. le Maire** : Merci Gérard, je rajouterai à cette proposition évidemment qu'il y a le maintien du taux et il ne faut pas se mentir, il y a effectivement de fait une augmentation mécanique des impôts par l'élévation des bases qui fait que c'est tout de même quelque chose de l'ordre d'une progression, ce qui explique d'ailleurs ce que tu as très bien présenté dans le compte administratif pour l'année dernière, et

par ailleurs le fait que l'on est effectivement parti du principe que c'est une augmentation dont nous ne sommes pas responsables, donc nous continuerons à la recevoir ; en revanche pour ce qui nous appartient, on a décidé de ne pas proposer d'augmentation des impôts, mais sachant que l'on a déjà une augmentation des charges et chacun étant exposé évidemment à différents fluides et évidemment différentes ressources énergétiques qui nous paraissent être tout à fait importantes, nous avons pris le parti de construire notre budget justement sur cette hypothèse d'un maintien de la part qui nous revient et qui encore une fois est tout à fait stable. On aurait pu réfléchir à une hypothèse autre, cela fait partie des éléments de travail d'une hypothèse de diminution du taux puisqu'on a une augmentation des éléments pour travailler sur un budget qui aurait été reconstruit comme constant, très honnêtement on n'y arrive pas. Donc ce n'est pas la proposition qui est faite, c'est la proposition qui nous paraît la plus sage par rapport à nos administrés que nous vous faisons.

Y a-t-il des questions, des remarques ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, y a-t-il une demande de mise au vote ? Non. **La proposition est donc adoptée à l'unanimité**, je vous en remercie.

**Mme Magali LIBONG** : Et donc la dernière délibération Finances est donc l'adoption du budget primitif 2022 par Gérard Dossmann.

#### **- Adoption du budget primitif 2022**

**M. Gérard DOSSMANN** : Ce budget primitif a été élaboré une nouvelle fois avec prudence compte tenu du contexte budgétaire qui se situe dans un contexte de reprise économique fragile, et qui reste toujours aussi contraint, notamment au regard de la baisse structurelle des ressources. Cette baisse structurelle concerne notamment la dotation globale de fonctionnement, la DGF, estimée prudemment à 850 000 € en 2022 (943 000 € en 2021, 1 055 000 € en 2020, 58 000 € en 2019). Du fait de la nouvelle procédure appliquée pour le vote du budget, les résultats de l'exercice 2021 sont connus au moment de la construction du budget, je vous les ai exposés lors du compte administratif, le budget 2022 a donc été élaboré en incorporant les résultats de l'exercice précédent.

Comme les années précédentes, la construction budgétaire a été effectuée avec prudence autant sur la prévision des recettes que sur l'évaluation des dépenses. On constatera une baisse légère des recettes par rapport au BP 2021, dans la continuité de nos engagements nous poursuivrons nos objectifs, à savoir ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux, ce que l'on vient de décider ; maintenir un niveau d'investissement dynamique et pour ce faire nous renforçons notre politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

#### Section de fonctionnement :

Les recettes de la section de fonctionnement par chapitres : il y a essentiellement trois postes :

- les produits des services,
- impôts et taxes,
- dotations et participations.

Tous les autres produits sont des produits de gestion courante.

La répartition des recettes réelles de fonctionnement est la suivante :

- à 84 % ce sont les impôts et taxes,
- à 8 % les dotations et participations,
- à 6 % ce sont les produits des services,
- 1 % pour l'atténuation des charges,
- 1 % pour les autres produits de gestion courante.

Pour le poste le plus important qui sont les impôts et taxes, nous avons estimé que

- les impôts locaux (taxes foncières) devraient se situer au niveau de 14,8 M€,
- l'attribution de compensation versée par la CPS restera constante (2,29 M€),
- il y a une dotation de reversement fiscal aux communes de 95 000 €, c'est une nouvelle dotation qui a été déterminée, définie au dernier pacte : on perçoit une partie de la CFE et les taxes au niveau professionnel nous sont reversées,
- les droits de place du marché s'élèvent à 82 500 €,
- les taxes sur les pylônes électriques pour 33 000 €,
- la taxe sur la consommation finale d'électricité 334 000 €,
- et les droits de mutation à 1 500 000 €.

La répartition des recettes de fonctionnement :

- les impôts locaux à 76 % ;
- la CPS : 13 % ;
- les droits de mutation : 8 %.

Pour les dotations et participations :

- On a inscrit 850 000 € pour la DGF qui est en diminution à peu près de 100 000 €, comme l'année dernière,
- le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments : 20 000 €,
- la participation de la Caisse des Allocations Familiales : 672 000 €,
- la participation de l'État aux compensations pour compenser le coût de l'instruction obligatoire dès 3 ans : 74 000 €,
- la taxe sur la consommation finale d'électricité 4 000 €,
- et le remboursement par la CPS de la quote-part des frais d'entretien de l'Espace Bernard Mantienne pour la partie conservatoire : 90 000 €.

Vous noterez que par rapport au budget de l'année dernière on est en diminution.

Là encore les dotations et participations :

- la CAF représente 40 %,
- la DGF 50 %, donc ce sont deux postes hyper sensibles, si ces deux postes diminuaient, nos recettes seraient fortement impactées.

Le récapitulatif de l'évolution des dotations : j'ai rajouté le point 2022. On continue la descente en espérant quand même que notamment au niveau de la CAF cela va s'arrêter cette année, mais je ne suis pas tout à fait rassuré avec le Covid.

Pour les autres recettes :

- L'atténuation de charges passe à 255 000 €, cela concerne essentiellement :

- les précomptes tickets restaurant (150 000 €),

- les remboursements d'indemnités journalières (105 000 €), on ne touche plus de remboursement de personnel mis à disposition de TRIADE depuis cette année, d'où la diminution,

- Les produits des services : 1 272 700 €. On reste sensiblement constants avec l'augmentation que l'on a votée au mois de décembre,

- et puis les autres produits de gestion courante : 279 900 €. Ce sont les loyaux communaux (229 000 €), les recettes des insertions publicitaires (30 000 €), et le remboursement par le Conseil départemental de la mise à disposition du gymnase de la Vallée de la Dame au profit du collège Jean Moulin (16 000 €), c'est un montant qui est le même depuis au moins une quinzaine d'années.

Les recettes de fonctionnement par service : Comme tout à l'heure je les repasserai en détail pour vous donner les explications, là c'est un tableau général. On a des recettes réelles pour les différents services, on a : 23,750 M€, soit une diminution de 184 000 € au niveau des recettes.

Les recettes de fonctionnement par service : Les différents postes de ces recettes :

- pôle service à la population : par rapport aux différents postes de ces recettes, on va essayer d'avoir des recettes à peu près similaires à celles de l'année dernière avec une légère augmentation liée à une reprise marquée par rapport au réalisé 2021 comme on l'a dit tout à l'heure.

- au niveau des affaires scolaires la principale recette ce sont les 74 000 € que l'Éducation nationale finance pour l'abaissement à trois ans de l'âge de la scolarisation obligatoire. Il faut dire que cette somme ira essentiellement à Notre-Dame de l'Assomption avec l'obligation de financement de l'école privée, et pour la première fois donc l'obligation de financer les écoles privées maternelles Notre-Dame. Je dis « les maternelles » car sur Verrières la plupart dépendent d'écoles privées et donc pour la première fois, on est tenus de financer les écoles privées, les écoles maternelles Notre-Dame, les maternelles sur Verrières. Là ce sont des dépenses nouvelles.

- la restauration : on a inscrit 150 000 €, c'est la redevance versée par la société API, restauration délégataire de la cuisine centrale. À savoir qu'au niveau des recettes, API nous verse une redevance pour l'utilisation des équipements et nous, nous lui versons une part entre le coût du repas et les frais du quotient familial. Donc ici vous avez seulement la redevance : 150 000 €.

- pour la petite enfance, on est à 923 000 €, sans diminution et c'est lié principalement à une estimation prudente des subventions de la CAF.

- les relations citoyennes : 30 640 €, ce sont essentiellement les concessions pour les cimetières.

- le service des sports : 16 000 €, c'est une subvention allouée par le Conseil départemental concernant l'occupation du gymnase de la Vallée à la Dame par le collège Jean Moulin.

Pour les affaires culturelles : on a inscrit 295 200 €, c'est une augmentation de + 30 000 € pour la reprise progressive de la fréquentation du cinéma.

Pour la police municipale : 90 000 € qui correspondent aux droits de place des commerçants du marché.

Pour le service communication et événementiel : 30 000 € qui correspondent aux insertions publicitaires et les annonces dans le mensuel.

Au niveau des finances : 19 550 710 € qui correspondent :

- aux recettes fiscales,
- à l'attribution de compensation versée par la communauté de Paris-Saclay,
- à la dotation de solidarité communautaire versée par la CPS,
- aux taxes sur les pylônes et sur la consommation finale d'énergie,
- la dotation forfaitaire la DGF,
- le FCTVA sur le fonctionnement,
- le résultat de fonctionnement reporté.

Donc en diminution de 462 000 €.

Et pour la direction des ressources humaines : 255 100 €. Cette partie a été diminuée dans la mesure où la Ville ne met plus à disposition un agent à d'autres organismes, donc il n'y a plus de remboursements de traitement comme cela se faisait jusqu'à l'année dernière.

Pour l'environnement : 104 800 €. On est en augmentation essentiellement par :

- les redevances d'emplacements publicitaires et
- les redevances des opérateurs téléphoniques pour l'augmentation de l'occupation du domaine public (102 000 €).

Le service voirie : 10 000 € : ce sont des redevances d'occupation du domaine public avec alignements de voirie.

Le service urbanisme et foncier : 1 589 000 € correspondant à 1,5 M€ de droits de mutation en augmentation par rapport à 2021(1 M€) et les loyers perçus par la commune au titre de son parc immobilier.

Les dépenses de fonctionnement : vous avez là aussi ces postes principaux :

- d'une part les charges à caractère général, ce que l'on disait tout à l'heure,
- le fonctionnement au jour le jour de la mairie,
- les charges de personnel que l'on maintient constantes par rapport au BP 2021,
- l'atténuation de produits (le tri : un prélèvement obligatoire)
- et puis les autres charges de gestion courante qui incluent :
  - les indemnités des élus,

- la subvention au CCAS,
- la subvention aux associations principalement,
- et les charges financières, ce sont les impôts.

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement :

- les charges de personnel pour 65 % (13,5 M€),
- les charges à caractère général pour 25 % (5,3 M€),
- les autres charges de gestion courante pour 7 % (1,338 M€)
- et puis les atténuations de produits : 2 %, et charges financières : 1 %.

Les charges à caractère général : 5 227 998 € comme on l'a vu dans le tableau sont :

- essentiellement les fluides gaz, eau, électricité, carburant pour 951 000 €, et on est un peu inquiets parce que le SIPPEREC nous ont annoncé que l'électricité allait augmenter de l'ordre de 43 %,

- les contrats de prestations de service (l'entretien des espaces verts, voirie, linge, repas de la petite enfance et du scolaire : 1 039 000 €),

- les frais de nettoyage des locaux pour 552 000 € et les fournitures d'entretien pour 70 000 €,

- les contrats de maintenance 298 000 € qui sont en baisse, liés au transfert des logiciels dans le SAAS, le fait de passer dans le Cloud diminue les contrats de maintenance et comme ce sont des contrats de location, tout est prévu, dont la mise à jour des logiciels, car les logiciels sont installés dans le Cloud,

- le coût de la navette qui est mise en place en collaboration avec la CPS et la commune de Massy ; ici on est à 80 %, 80 000 € pour Verrières et 40 000 € pour Massy qui participe, c'est la liaison de Verrières jusqu'à Jacques Cartier.

- l'augmentation de la prime d'assurance concernant la flotte automobile qui correspond à + 33 000 €,

- les autres dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la Ville afin qu'elle remplisse ses obligations de service public.

Pour les charges à caractère général, elles passent de 5 290 746 € à 5 228 000 €. Mais on maintient quand même les offres de services ainsi que plusieurs événements notamment :

- le festival Hors Scène,
- les classes transplantées qui avaient été annulées en 2021 pour cause de crise sanitaire et qui redémarrent,
- un hommage à Louise de Vilmorin pour 20 000 €,
- la reconduction de l'opération Verrières Été Grandeur Nature qui est un succès puisqu'elle a rassemblé quand même l'an dernier 3 000 enfants.

Pour les charges de personnel : On les maintient constantes à un niveau de 13 500 000 € avec la politique de résorption des emplois vacants.

Pour les autres charges de gestion courante : Elles sont en légère augmentation de

40 000 € environ, dedans vous avez :

- les rémunérations des élus pour 179 000 €,
- la subvention au CCAS pour 300 000 €, c'est un réajustement puisque comme je vous l'ai indiqué au niveau du compte administratif, les 50 000 € que l'on a versés l'année dernière n'ont pas été consommés, donc on les considère comme une avance de la subvention de cette année et l'on peut dire qu'on est à peu près au même niveau que la subvention habituelle de 350 000 € pour le CCAS,
- au niveau informatique les passages des logiciels en SAAS (le Cloud) pour 220 000 €,
- l'obligation de financement des écoles privées maternelles et primaires pour 170 000 €,
- les subventions aux associations pour 443 000 €,
- et le nouveau dispositif de bourses aux projets en faveur des jeunes pour 8 000 € qui devrait démarrer, c'est une conséquence des Assises de la Jeunesse.

Pour les dépenses de fonctionnement par services, on retrouve à nouveau les cinq pôles et vous pouvez voir l'écart entre BP + BS 2021 et le BP 2022 :

- le pôle service à la population : + 154 600 €
- le pôle direction générale : - 81 720 €
- le pôle ressources : + 18 910 €
- le pôle solidarité : + 100 000 €
- le pôle services techniques : - 32 720 €

Donc on a une diminution des dépenses réelles de fonctionnement d'environ 46 000 € par rapport à l'année dernière.

La répartition des dépenses de fonctionnement :

- le pôle ressources : 74 %,
- les services techniques : 12 %,
- la direction générale : 6 %,
- le pôle famille : 6 %
- et le pôle solidarité : 2 %.

Le pôle service à la population :

- le scolaire : 47 % (613 864 €)
- la restauration : 22 % (292 196 €)
- la jeunesse : 16 % (202 100 €)
- la petite enfance : 6 % (80 920 €)
- les classes transplantées : 6 % (71 871 €)
- l'alimentation : 3 % (34 500 €).

Ces chiffres sont hors charges sociales.

Pour la Jeunesse on a prévu :

- activités jeunesse et activités péri et extra scolaires : 202 100 €,
- de reconduire Verrières Été Grandeur Nature,
- vous avez une baisse liée à la réorganisation du service,
- et la reprise progressive des accueils. Au mois d'avril ça n'a pas démarré comme une année normale.

Pour la petite enfance : 80 920 €. En dehors des couches, du lait et des petites fournitures diverses, le budget comprend principalement le coût du ménage des quatre structures.

Les affaires scolaires : 613 864 € avec :

- les dépenses de ménage des écoles, les dépenses d'entretien du linge, l'achat des fournitures scolaires, les sorties et transports,
- les dépenses liées à l'obligation de financement des écoles privées.

Les dépenses de restauration : 292 196 € avec :

- la prise en charge par la Ville des repas du personnel de surveillance de cantine, dans le cadre de l'accompagnement pédagogique sur le temps méridien,
- la prise en charge par la Ville de la compensation entre le coût d'un repas composé par la société API Restauration et le montant du repas facturé aux parents selon le quotient familial.

La vie associative : 378 940 € avec les subventions versées aux associations (baisse liée au rattachement des « subventions aux écoles privées » au budget scolaire) + les frais d'écolage.

Les relations citoyennes : 41 500 €

- baisse liée à une diminution du montant des achats de matériels administratifs,
- une diminution prévisible des frais d'affranchissement grâce à la poursuite de la politique de dématérialisation.

Sports et loisirs : 35 875 €

- nouvelle répartition budgétaire des crédits liée à la création du service « activités sportives et vie associative » qui s'est mis en place cette année. On estime que pour cette année cela devrait suffire, on verra si l'année prochaine il faut réajuster.

- mise en œuvre d'actions issues des Assises de la Jeunesse.

La direction générale des services au niveau de ses dépenses :

- activités culturelles : 42 % (534 825 €),
- vie associative : 29 % (378 940 €),
- communication et événementiel : 15 % (196 500 €),
- administration générale : 9 % (110 500 €),
- police municipale : 5 % (67 800 €).

Sur les trois postes que vous avez ici, la vie associative, les relations citoyennes, sports et loisirs, avant ils étaient dans un pôle différent parce qu'avec la réorganisation de début d'année, ils ont été insérés dans le pôle « service à la population ». Mais sur les documents officiels figurent encore les anciennes dénominations. D'où les astérisques qui indiquent cela, mais l'année prochaine, tout cela sera dans le pôle services à la population.

Là je vais à nouveau détailler :

Service communication événementiel : 196 500 €

- reprise complète des activités (maintien ponctuel de captation, objets de communication, vœux du maire, renouvellement de matériels...),
- événements nouveaux mais ponctuels (hommage à Louise de Vilmorin),
- baisse de 15 000 € liée aux nouveaux marchés passés pour le Mensuel et la réalisation en interne du maquettage de cette publication.

Service des affaires culturelles : 534 825 €

- report du festival Hors Scène initialement prévu en 2021 (75 000 €),
- hommage à Louise de Vilmorin à l'occasion des 120 ans de sa naissance (20 000 €),
- budget médiathèque révisé à la baisse compte tenu de la fermeture de Malraux (-15 000 €).

Administration Générale : 110 500 €, une augmentation liée à :

- 40 000 € : mise en place de la navette en lien avec la CPS,
- Mise en œuvre d'actions, interventions dans la prévention spécialisée en partenariat avec la CPS,
- 20 000 € : mise en œuvre de projets dans le cadre du CLSPD dont celui du label « Point Justice ».

Police municipale : 67 800 €

- Augmentation due aux coûts de fonctionnement concernant la vidéosurveillance prévue pour une mise en place en 2022.

Au niveau du pôle ressources : je rappelle tous les postes qui sont là-dedans dont certains sont dans le pôle service aux citoyens ; donc il reste finances, fournitures, entretien, informatique, marchés publics et ressources humaines. Les trois gros postes là-dedans sont les ressources humaines, les finances et l'entretien.

Le service finances : 1 000 369 € avec :

- le prélèvement du FPIC (475 000 €),
- les intérêts des emprunts (210 000 €),
- les frais de téléphonie (85 000 €),
- les subventions pour les copropriétés (50 000 €),
- la location des photocopieurs (45 000 €),
- les impôts locaux : taxe foncière (45 000 €),
- des honoraires pour diverses missions : ROB, PPI, refonte des tarifs (35 000 €)

€).

Les fournitures : 15 000 €

- baisse du budget avec une sensibilisation auprès des services pour une meilleure gestion du matériel et des fournitures.

L'entretien : 70 000 €

- baisse pour revenir à un montant plus adapté aux besoins habituels (achats justifiés par la crise sanitaire en 2021)

Service informatique : 329 202 €

- volonté d'une dématérialisation accrue et d'une modernisation des services qui entraîne une hausse des coûts due à l'hébergement des logiciels dans le SAAS (+ 78 000 € et 11 000 € dédiés au passage en Office 365 qui est de plus en plus important dans le cadre du télétravail).

Pour le personnel qui télétravaille, ce sont des équipements qui doivent suivre au niveau de l'informatique pour qu'il puisse travailler correctement.

Service commande publique, affaires juridiques et assurances : 126 200 €

- augmentation de 26 000 € par rapport au contrat de 2021, ce sont principalement des contrats d'assurance qui présentent une augmentation substantielle (+ 35 000 €),

- frais de publication pour les marchés et des honoraires d'avocats revus à la baisse.

Direction des ressources humaines : 13 840 410 €

- à noter : c'est le même montant qu'en 2021.

- valorisation de l'ensemble des postes votés au tableau des effectifs avec la prise en compte :

- du glissement vieillesse technicité,
- des avancements,
- des reclassements statutaires,
- de la revalorisation du SMIC,
- de la revalorisation du point d'indice.

Un rappel des frais de personnel, l'évolution : 13 500 000 €, en évolution par rapport à 2021 avec un ratio qui passe à 64,84 %.

Là aussi on a essayé de voir la répartition des dépenses de fonctionnement par service et des frais du personnel. Vous avez maintenant les relations citoyennes + l'administratif, la petite enfance, les affaires, les solidarités, les ressources, la direction générale, et le technique.

Ce qui donne la répartition suivante :

- le service à la population : 58 % - 7 796 982 €,
- la direction générale : 16 % - 2 149 300 €,
- le technique : 16 % - 2 200 318 €,

- les ressources : 7 % - 974 700 €,
- les solidarités : 3 % - 378 700 €.

Et l'analyse du service à la population :

- jeunesse : 35 % - 2 70 7 238 €,
- petite enfance : 29 % - 2 295 788 €,
- scolaire : 26 % - 2 010 104 €,
- relations citoyennes : 10 % - 783 852 €.

L'évolution des charges de personnel : Il n'y a rien à dire, ça reste constant, le ratio diminue.

Le pôle solidarité :

- aide sociale et insertion : 302 500 € constitués par la subvention versée au CCAS (300 000 €) pour couvrir les besoins estimés du CCAS, à moyens constants des années précédentes et en prenant en compte les dépenses réelles de 2021 puisqu'il y a encore les 50 000 € non consommés de l'année dernière.

Pour les services techniques : Vous avez le détail de tous les postes au niveau de ce service.

Vous voyez et c'est normal que le pôle des bâtiments représente les dépenses les plus élevées, avec près de 1,3 M€ ; l'environnement pour un peu plus de 600 000 €. Et la voirie qui est sensiblement la même dépense que les années précédentes : 400 000 €.

Sur un plan statistique, au niveau des services techniques :

- 49 % de dépenses dans le bâtiment : 1 212 141 €
- 22 % représentent l'environnement : 535 000 €
- 10 % pour la voirie : 260 000 €
- 7 % pour le centre technique : 169 915 €
- 5 % pour le garage : 131 000 €
- 2 % pour l'urbanisme : 48 900 €
- 2 % pour le logement : 43 000 €
- 2 % pour la défense incendie : 45 200 €
- Gravière : 20 000 €.

Donc à nouveau comme tout à l'heure le détail :

- pour les bâtiments : 1 212 141 € avec une augmentation de 22 046 €,
- 310 000 € pour l'entretien et la maintenance des bâtiments communaux à savoir les contrats de maintenance, le marché accord-cadre travaux, le nettoyage des locaux communs hors écoles et crèches,

- 900 000 € pour la gestion des fluides : eau, gaz, électricité, combustibles.

L'augmentation du budget fluides, + 100 000 €, se justifie au regard des prix annoncés jusqu'à + 43 % pour l'électricité. À noter que le montant du budget proposé sera sans doute très ajusté en fonction du réalisé et des réceptions des factures.

- 45 200 € pour la défense incendie avec entretien et maintenance des systèmes de sécurité incendie (SSI, désenfumage, extincteurs, BAES, RIA, etc.)

Au niveau des services techniques :

- le centre technique municipal : 169 915 €, ce sont les fournitures nécessaires au bon fonctionnement des régies bâtiments, voirie et espaces verts,

- le garage : 131 700 €, en baisse de 23 000 € qui s'explique notamment par le fait que le parc de véhicules se modernise et devrait nécessiter moins de réparation,

- l'environnement : 535 000 €, cela correspond à l'entretien de nombreux parcs et jardins de la commune, l'entretien aussi du lac Cambacérès qui incombe à la commune depuis 2022 et non plus à la CPS, la CPS a fait l'investissement, c'est la commune qui est chargée de l'entretien. On a également prévu là-dedans les possibilités de l'externalisation de l'entretien courant et les urgences du fait de la difficulté de recrutement de jardiniers qui est un besoin accru,

- et 35 000 € qui correspondent à la démarche du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) pour l'impulsion d'actions locales, actions de recyclage spécifique et masques.

La répartition des dépenses pour les services techniques est la suivante :

- l'urbanisme et le foncier : 48 900 € correspondants aux frais d'actes administratifs liés au foncier et aux honoraires de conseils liés au contentieux de l'urbanisme,

- la voirie pour 260 000 € correspondant :

- aux prestations de nettoyage des voiries,

- à la maintenance des équipements de l'éclairage public.

- les autres services du pôle technique : 27 600 € correspondant au bureau d'études et à Gravières.

Ce sont des budgets sensiblement identiques à ceux de 2021.

On peut maintenant comparer les recettes réelles de fonctionnement de :

- 2021 où nous avons inscrit au budget 23 942 000 €,

- et 2022 où nous avons inscrit 23 758 000 €.

On s'aperçoit d'une légère diminution de 200 000 € environ.

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement :

- 2021 : 20 893 000 €,

- 2022 : 20 820 000 €.

Soit une légère diminution de 70 000 € environ.

L'idée étant quand même de maîtriser de plus en plus les dépenses de fonctionnement compte tenu des dépenses par ailleurs liées notamment aux fluides, aux augmentations des gaz et électricité, et notamment liées à la baisse des recettes. Et je tiens d'ailleurs à remercier tous les services qui ont travaillé dans ce sens.

## **Pour la section d'investissement, les recettes :**

Vous avez des subventions d'investissement pour 2 M€, je détaillerai tout à l'heure. On vous propose d'inscrire :

- 2 250 100 € d'emprunts en espérant ne pas utiliser tout l'emprunt parce qu'on attend des subventions notamment pour la vidéoprotection. On est prudents puisqu'on tient à la mettre en place,
- 1 050 000 € de FCTVA,
- 2 227 900 €, c'est l'excédent de fonctionnement,
- 1 113 000 € pour dotations aux amortissements,
- 50 000 € par an correspondant aux charges à étaler Covid
- 1 806 956 € qui est le virement de la section de fonctionnement,
- 3 869 152 € correspondant au résultat de l'année N-1, c'est le report de résultat de 2020 et 2021 cumulés,
- 5 424 553 € qui représentent les reports.

Au niveau des subventions :

- 600 000 € pour SIV : Soutien à l'Investissement de la Voirie, qui est versé par la CPS, c'est un montant lié aux investissements du service voirie prévus en 2022,
- 1 200 000 € correspondants à la subvention relevant du contrat de partenariat avec le Département pour le projet de rénovation et d'extension du centre Malraux qui vient de nous être notifiée, je crois que cela a été fait il y a 15 jours à la commission permanente du Département. Et le contrat de partenariat, on ne pouvait pas le demander avant que le restaurant scolaire David Régnier-Paul Fort ne soit livré. Donc on était un peu bloqués à ce niveau-là, au niveau de ce qui est prévu pour Malraux et que l'on a donc fléché maintenant.
- 200 000 € : Subvention de l'ARS pour la maison de santé,

Concernant les dépenses d'investissement : les dépenses principales sont :

- les immobilisations incorporelles : 391 400 €. Ce sont les études et les logiciels, on baisse quand même presque de moitié,
- les immobilisations corporelles : 3 476 000 €,
- différentes opérations et là on a inscrit dans ces opérations du BP 2022 les 1 200 000 € de subventions que l'on touche du Département et que l'on a fléchés Malraux,
- les travaux supplémentaires : 440 000 € pour Foch et les pistes cyclables,
- 200 000 € pour la maison médicale que l'on a également fléchés. Ce sont des travaux correspondants à la subvention de l'ARS,
- 400 000 € de dépenses prévues pour le stade Desnos et une voirie (l'Allée de la Belle Feuille),
- 1 835 450 € également pour le remboursement d'emprunts et les dépôts de cautionnement,

Soit un total de dépenses réelles de 8 368 000 €.

Si l'on enlève les remboursements, on est à peu près à 6,5 M€ d'investissement dont 1 240 000 € que l'on a déjà fléchés pour 2022.

Le remboursement de la dette : c'est le remboursement du capital de la dette et les intérêts de 210 000 €.

Un rappel sur les opérations d'équipement :

- 257 691 € : on prend l'école David Régnier-Paul Fort qui est terminée, on reprend les reports parce que les factures n'étaient pas encore arrivées au 31 décembre 2021,

- 24 830 € correspondants aux reports pour l'église,

- 7 281 408 € pour Malraux (6 081 400 € de reports 2021 + les dépenses supplémentaires liées à la subvention du Département : 1,2 M€),

- 1 123 958 € pour Foch et les pistes cyclables, vous avez 440 000 € de nouvelles dépenses et des reports de 684 000 €,

- 308 167 € pour la Place Pierre Brossolette. Aucun report, ce sont des histoires de factures,

- 444 027 € pour Bois Lorient, c'est terminé et maintenant on attend les panneaux solaires pour un montant de 140 000 €,

- 1 793 499 € pour la maison médicale, là vous avez les reports de 1 593 500 € + 200 000 € liés à la subvention qui va donc nous permettre de financer la maison de santé qui sortira avec un subventionnement de 940 000 €,

- 120 000 € pour les travaux au stade Robert Desnos où il y a des canalisations d'eau qui sont très vieilles (70 ans) et donc il faut les renouveler,

- 400 000 € pour l'Allée de la Belle Feuille qui est une voie dégradée.

Pour me résumer, dans les nouveaux investissements, ceux qui ne sont pas dans les reports, vous avez :

- 2 190 000 € pour la mobilité la voirie et l'éclairage public,

- 550 000 € pour la sécurité publique des personnes et des biens et les aménagements de la police municipale,

- 600 000 € pour les bâtiments,

- 200 000 € pour l'environnement,

- 380 000 € pour le scolaire, la restauration et petite enfance,

- 594 000 € pour jeunesse, sport et vie associative,

- 1 240 000 € pour la culture, ce sont les nouvelles dépenses,

- 230 000 € pour les relations citoyennes,

- 255 000 € en dépenses diverses que je vais détailler.

Pour la mobilité, les nouveaux investissements sont :

- 40 000 € correspondant aux études pour le plan vélo,

- 400 000 € pour Foch phase 2,

- 400 000 € pour l'Allée de la Belle Feuille,

- 1 100 000 €, c'est un autre bail voirie, la rénovation du réseau d'eau potable et l'éclairage public. Vous savez que l'on a tous les ans 500 000 € en bail voirie et éclairage public pour remédier à tout ce qui arrive comme dégradations pendant l'année

- 250 000 € pour le réaménagement des conditions de stationnement en centre-ville,

- 690 000 € que je dois rajouter pour les reports du Boulevard Foch,

- 310 000 € pour la rue Pierre Brossolette.

Ce sont toutes les dépenses avec les nouveaux investissements et les reports pour la mobilité voirie et éclairage.

Pour la sécurité publique des personnes et des biens et les aménagements de la police municipale, les nouveaux investissements sont :

- 600 000 € pour la vidéoprotection,

- 50 000 € pour des travaux dans les locaux de la police municipale (surveillance vidéo et divers).

Pour les bâtiments, les nouveaux investissements sont :

- 200 000 € pour la maison de santé correspondant à la subvention de l'ARS,

- 100 000 € pour l'accessibilité handicap,

- 300 000 € pour des études de rénovation des éclairages pour les transformer en led et des travaux divers,

- 1 595 000 € qui représentent les reports de la maison de santé cette année,

- 400 000 € pour des travaux divers dans les bâtiments.

L'environnement : les nouveaux investissements sont :

- 20 000 € pour l'étude diagnostic énergétique (subvention de l'ADEME),

- 180 000 € pour l'expertise des arbres, l'aménagement des parcs, reprise des chemins de la Coulée Verte, l'aménagement aux Rinsolles, des animations, la mise en place du recyclage dans les bâtiments communaux, le mobilier urbain.

Pour le scolaire, la restauration et la petite enfance, les nouveaux investissements sont :

- 170 000 € pour mobilier et matériel, travaux divers (visiophones, peintures, carrelages, portails, sanitaires, obligations liées aux normes HACCP et matériel professionnel pour les cuisines),

- 230 000 € pour gros travaux (ravalement de façades et besoins spécifiques dans les crèches La Vaudonnière et la Pouponnière),

- 80 000 € pour une étude de rénovation d'une école,

- 444 027 € en report sur le Bois Lorient,

- 300 000 € en report pour le Restaurant scolaire DR/PF.

Pour la jeunesse, sport et vie associative : les nouveaux investissements sont :

- 100 000 € pour études du gymnase Vallée à la Dame. C'est une étude énergétique, maintenant il convient d'avancer pour la programmation de la réfection et construction de parcelle pour ce gymnase,

- 100 000 € pour des structures sportives (agrès, outwork...) suite aux Assises de la Jeunesse,

- 350 000 € pour différents remplacements des équipements sportifs (paniers de basket, buts, vitrines, affichage, réparations sur les city stades, travaux dans les espaces de travail et matériel divers), pour les éducateurs sportifs (tapis, sono, équipements...),

- 44 000 € pour des travaux et matériels divers dont des barnums,

- 200 000 € en report pour des travaux divers dans les équipements sportifs.

Pour la culture, les nouveaux investissements sont :

- 1,2 M€ pour le Centre culturel André Malraux (subvention du Conseil départemental),

- 40 000 € pour le renouvellement de matériel et travaux divers,

- 6 081 408 € en report pour le Centre culturel Malraux qui démarre, les réunions de chantier ont lieu toutes les semaines depuis un mois, un mois et demi.

Les relations citoyennes : les nouveaux investissements sont :

- 80 000 € pour des travaux dans les cimetières et matériels divers (columbarium, Jardin du Souvenir),

- 150 000 € en report pour travaux dans les cimetières (reprise de concessions). On n'a pas encore eu la facture de l'entreprise mais c'est un programmeur qui concerne 50 tombes.

Dans la rubrique divers : les nouveaux investissements sont :

- 70 000 € pour le CTM (matériels et outillages pour les règles et véhicules),

- 55 000 € pour défense incendie,

- 40 000 € pour bureau d'études (réglages divers, géomètre et topographe),

- 90 000 € pour l'informatique, et matériels divers (pour les services et les salles de réunion, progiciels).

On a prévu d'installer quelque chose qui soit plus permanent.

Pour mémoire : les principaux investissements « verts » : 2 240 000 €

- 1 100 000 € Malraux : réhabilitation thermique,

- 500 000 € Maison de santé : structure à ossature bois (366 000 €) et pompe à chaleur, panneaux photovoltaïques

- 300 000 € bâtiments : études, rénovation des éclairages (Led) et travaux divers,

- 180 000 € : expertise des arbres, aménagements dans les parcs, reprise des cheminements de la Coulée Verte, aménagements aux Rinsolles, animations, mise en place du recyclage dans les bâtiments communaux, mobilier urbain,

- 140 000 € : Bois Lorient, panneaux photovoltaïques,
- 20 000 € : études diagnostic énergétique,
- Achats véhicules électriques.

Concernant Malraux, vous pouvez voir sur cette slide l'étude des différents coûts de cet investissement que les organismes tels que la Région, l'État et le Département nous ont réclamée, pour avoir les investissements notamment de réhabilitation. Ce sont quand même des dépenses conséquentes de 1 100 000 €. C'est l'explication de la partie « réhabilitation thermique ».

En recettes d'investissements : 19 921 662 €

En dépenses d'investissements : 19 889 988 €

dont reports : 11 521 605 €

Nouvelles dépenses : 6 478 232 €

(hors remboursement d'emprunt)

Voilà, j'ai fini, je suis à votre disposition.

**M. le Maire** : Merci beaucoup Gérard pour tout le travail réalisé. Je voudrais ouvrir les échanges et saluer effectivement le grand travail qui a été fait pour arriver à ce budget, travail qui a été fait pour le préparer, travail qui a été fait pour corriger les premières orientations qui avaient été attendues et qui n'étaient pas suffisamment contraintes, on va dire, pour nous permettre d'arriver à cet équilibre, et le fait est que l'on voit que l'on est sur une certaine dynamique, que l'on est à nouveau dans le cadre du ROB et qu'on va essayer de tenir au maximum les dépenses avec les points saillants que tu nous as très bien montrés.

Je voudrais également souligner que c'est la première fois dans cette collectivité que nous adoptons le même jour le compte administratif et le budget, ce qui fait que ce budget primitif cette fois-ci est tout à fait complet. On a régulièrement eu des échanges sur le fait que quand on avait voté un budget primitif sans compte administratif on n'était pas dans la même projection puisqu'il fallait un BS pour pouvoir tirer les conséquences du compte administratif, et on a là un budget qui est donc un budget parfaitement corrélé sur le compte administratif, on a une très grande visibilité modulo le fait qu'on ne peut pas tout prévoir et notamment les annonces qui pourraient intervenir après les élections présidentielles, il y a probablement des enjeux.

Et une observation bien sûr -et je pense que Michel nous reparlera des reports-, on en a déjà un tout petit peu parlé au titre du compte administratif à juste titre, l'objectif très clairement est d'arriver à diminuer ces reports en engageant un maximum de dépenses. A Malraux on a pris énormément de retard et ces reports de Malraux, on espère bien qu'en 2022 et 2023, très clairement il nous faudra bien faire cet exercice-là pour effectivement apurer une part très importante de ces reports. Mais on aura aussi de toute façon à travailler sur d'autres projets pour se mettre en ligne de marche et notamment justement tirer les conséquences de l'ensemble des études qui sont lancées et pouvoir être accompagnés des différentes collectivités, à commencer par l'État, qui ont vocation à soutenir l'investissement communal. Pour cela, il faut que l'on ait des dossiers qui soient tout à fait prêts et le plus prêts possible en amont. D'où ces travaux qui sont engagés. Merci et j'ouvre la parole aux échanges et à qui demandera la parole.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Je remercie de nouveau les services et puis spécifiquement toi, Gérard, dans tous les sens du terme parce que comme tu l'as répété plusieurs fois, en fait comme tous les chapitres sont mélangés il est très difficile d'y retrouver ses petits par rapport aux années précédentes. Et typiquement pour la vie associative, on n'avait pas le bordereau du budget par nature, c'est très compliqué pour pointer quelles subventions seront données aux associations. C'est un bordereau qui est utile quand on est dans l'opposition pour savoir qui va à quoi. C'est un peu technique mais voilà, on ne l'avait pas, donc en fait c'est difficile, on a des montants d'associations mais on ne sait pas trop...

**M. Gérard DOSSMANN** : C'est à la page 329 de la maquette du compte administratif.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Moi je la demandais là, dans le budget, excuse-moi, je n'ai pas trouvé.

**M. Gérard DOSSMANN** : On les votera après de toute façon.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Donc voilà c'est un peu dommage. Alors tu as répondu à beaucoup de questions et je t'en remercie. Je voulais savoir pour le FCTVA pourquoi on avait eu un problème en 2021 pour 1 050 000 € et si on avait reçu l'argent depuis ? Et si on était certains de recevoir les 1,073 M€ ?

**M. Gérard DOSSMANN** : Alors on ne l'a toujours pas reçu mais on est pratiquement sûrs de les recevoir, c'est un simple retard.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Et pour celles de cette année que l'on doit recevoir en 2022, on sait ce qu'il en est ou pas ?

**M. le Maire** : Ah mais bien sûr que non, on ne sait pas plus ! On est sur un mécanisme sur lequel on est sûrs qu'on recevra puisque c'est le mécanisme légal qui fait qu'on recevra les fonds, mais on est évidemment confrontés à des difficultés dans les dialogues avec l'État ; ce n'est pas de la mauvaise volonté de personne, c'est juste des retards qui font que ce n'est pas encore arrivé.

**Mme Caroline FOUCAULT** : J'ai bien compris mais il faut arrêter de modifier mes propos...

**M. le Maire** : Mais je n'ai pas dit que c'était tes propos.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Pour Robert Desnos, les 120 000 €, tu dis que c'est un problème d'eau mais je croyais que quand on avait refait le terrain de foot, alors je regarde plutôt lan, on avait déjà fait des travaux d'eau. Donc je ne comprends pas, est-ce que ça a été mal fait ? Il faut recommencer ces travaux ?

**M. le Maire** : lan, si tu veux bien répondre...

**M. Ian TIXIER** : Effectivement une première tranche avait été faite du côté du terrain synthétique partie ouest du Parc Desnos et sur la partie est, côté tennis, et évidemment il y a tout à reprendre de ce côté-là également, c'est très coûteux lorsque c'est enterré.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Sinon, merci, tu as réussi à avoir des chiffres que l'on avait demandés en commission jeunesse avec David. Nous savons qu'il y a eu 3 000 personnes à votre fête de l'été. C'était des chiffres qu'il était impossible de donner en commission jeunesse, on n'a toujours pas eu de compte rendu, mais au moins on sait que c'est 3 000. Donc merci beaucoup Gérard.

Pour l'Allée de la Belle Feuille, on fait juste la voirie et les trottoirs ou est ce qu'on fait autre chose, est-ce qu'on fait les lampadaires ?

**M. le Maire** : A priori on est juste sur la bande de chaussée, même pas intégralement le trottoir je crois...

**M. Gérard DOSSMANN** : Si parce que l'on est obligés de faire une partie des trottoirs pour le PMR mais pas la partie qui ne sera pas ...

**Mme Caroline FOUCAULT** : Elle est très longue, cette voie,

**M. Gérard DOSSMANN** : Elle fait 450 mètres.

**Mme Caroline FOUCAULT** : J'ai compris le cheminement de la Coulée Verte merci. Mais c'est quoi l'aménagement aux Rinsolles ? Comme on n'a pas de commission, on ne peut pas poser nos questions comme il faut, alors je les pose ici.

**M. le Maire** : Ce sont des travaux de petit entretien pour les jardins familiaux qui sont aux Rinsolles, que l'on met à disposition des Verriérois.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Et il va y avoir plus de terrains familiaux ?

**M. le Maire** : À ce jour il n'y a pas aujourd'hui plus de terrains familiaux, on a une préemption qui a été opérée, donc on aura au moins un peu d'agrandissement ; et puis on a des entretiens qui sont prévus par rapport à ces éléments.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Pour les études du gymnase de la Vallée à la Dame, il y a une étude thermique, là il y a l'étude de la Vallée à la Dame, est-ce qu'on aura une réunion un jour sur vos projets puisque ça a l'air quand même assez avancé ? Puisque Gérard a l'air de parler d'agrandissement....

**M. le Maire** : Alors il y aura un jour une réunion autour de la faisabilité de la Vallée à la Dame mais pour le moment on est vraiment à recueillir tous les éléments qui permettront d'échanger le moment venu sur les différents scénarios qui pourront être envisagés et qui iront de la simple réfection avec une rénovation thermique et un travail sur l'ensemble d'études à propos des énergies jusqu'à une évolution y compris un agrandissement, le repositionnement d'un nouveau bâtiment ... Mais là pour le moment c'est un chantier extrêmement ouvert et sur lequel on discutera avec l'ensemble des parties prenantes et l'ensemble des Verriérois ; mais on a pour le moment besoin des scénarios, des éléments d'évaluation, d'où les études qui seront partagées.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Non mais il y a plein de comptes rendus au bout desquels on se perd et en fait on ne partage rien en commission, donc c'est un peu compliqué. Sinon, « étude rénovation école », c'est quelle l'école s'il vous plaît ?

**M. le Maire** : A priori l'école qui est fléchée pour les prochaines études de rénovation, -et ça ne veut pas dire que ce sera réalisé immédiatement- c'est celle d'Estienne d'Orves pour laquelle on a besoin de voir, qui présente par ailleurs la particularité d'être de la même structure bâtementaire et qui nous a montré tous les avantages que l'on pouvait avoir sur des scénarios de rénovation qui sont à la fois des rénovations de confort, des rénovations énergétiques qui sont intéressantes et sur lesquelles on pourrait potentiellement être accompagnés par l'État précisément, mais c'est là où l'on a besoin d'avoir les études les plus poussées possibles et les plus chiffrées, les mieux chiffrées possibles ; et d'ailleurs quand je dis HEO, c'est globalement au niveau des études pour voir ce qui doit être fait, ce qui peut être fait, et comment on peut être accompagnés à la mairie.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Est-ce qu'il est prévu de refaire les allées de l'ancien cimetière ? Le nouveau, il faut le faire, c'est primordial, mais il y a certaines allées de l'ancien cimetière qui sont vraiment dans un sale état.

**M. le Maire** : Cela fait plusieurs années que les allées de l'ancien cimetière sont régulièrement reprises, elles ne sont pas toutes reprises en même temps mais oui, il y a un programme d'amélioration qui est tout à fait prévu et qui fait partie des éléments qui seront réalisés. Effectivement on ne vide pas les tombes mais on les relève tout à fait attentivement de façon à les remplir à leur tour.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Ok mais il ne faut pas que l'on se casse la figure en allant sur une tombe !

**M. le Maire** : Nous tâcherons de faire en sorte que ce ne soit pas sur une tombe ouverte pour éviter l'arrivée immédiate...

(Hilarité générale)

**Mme Caroline FOUCAULT** : On est d'accord parce que là c'est certain, c'est un peu comique !

Je reviens sur le personnel : Je suis un peu étonnée que dans l'effectif prévu sur « Emplois Budget » ; les fameux ETP de tout à l'heure, on prévoit 5 ETP en moins et par contre on dépense près de 500 000 € en plus. Donc il y a un truc mathématiquement et logiquement que je ne comprends pas.

**M. le Maire** : Je n'ai pas d'éléments de détail des calculs mais il y a les enjeux de coûts et de glissement GVT, etc. qui sont tout à fait constants. Je crois qu'on est sur des montants qui sont à peu près constants par rapport à ce que l'on avait initialement.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Ça fait cher quand même ! 500 000 € de plus et moins 5 ETP. C'est à peu près ça la différence d'augmentation pour le personnel.

**M. le Maire** : Je ne suis pas sûr dans la maquette que ce soit comme ça.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Non ?

**M. Jean-Louis DELORT** : Il me semble, -mais je ne voudrais pas dire une bêtise- que l'on budgétise les emplois qui ne sont pas pourvus, mais les emplois pourvus, on en diminue 5 ; c'est ce qui explique que sur le budget il y a des emplois qui ne sont pas encore pourvus.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Mais en fait dans les ETP il y en a déjà 5 en moins. C'est parce que les gens sont déjà partis et vous les avez déjà comptés comme partis peut-être ? C'est simplement ça peut-être ? Parce qu'il y en a 1 en moins dans les emplois permanents.

**M. le Maire** : On ne peut pas avoir de poste sans avoir voté dessus, Caroline...

**Mme Caroline FOUCAULT** : Moi, pour 2020 j'avais 274,47 ETP et là je suis à 269,96. Non ? Ou alors je me suis trompée. Je reprends mon document personnel, excusez-moi...

**M. le Maire** : Au compte administratif, page 131, nous avons 315 emplois permanents à temps complet budgétés, et au budget prévisionnel 2022, oui, il y en a 1 de moins : on est à 314 ETP.

**Mme Caroline FOUCAULT** : 314 donc 1 de moins alors que la directrice de cabinet

a été additionnée, donc en fait il y a 2 postes en moins ; et là on a 274,47 d'un côté et 269,96 de l'autre.

**M. le Maire** : Alors je suis désolé mais sur le total des effectifs pourvus des emplois, septième colonne, on a 274,47 sur le compte administratif 2021 et on a 274,47 sur le BP 2022, page 104.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Alors je ne sais pas, moi j'ai 269,87 et c'est vous qui avez imprimé mes documents.

**M. le Maire** : Ça ne doit pas être le même document que celui que nous avons.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Eh bien je n'ai pas les bons documents non plus. Je n'ai pas de commission, je n'ai pas de document, comment voulez-vous M. le Maire, franchement... moi je ne peux rien faire pour vous ! J'essaie de comprendre pour les Verriérois, mais là, c'est plus que des bâtons !

**M. le Maire** : Merci Caroline, y a-t-il d'autres remarques sur le BP ?

**M. David CHASTAGNER** : Première question : je n'ai pas lu de recettes liées au stationnement payant qui va être mis au centre-ville...

**M. le Maire** : Non parce qu'au niveau BP, on n'a pas encore prévu de mettre des recettes sur le stationnement tant que le stationnement n'est pas payant, ce n'est pas pour cela que c'est envisagé mais éventuellement on constatera les recettes si elles sont effectivement dégagées au moment où l'on fera le compte des dépenses liées à l'installation de la barrière dans le parking souterrain, et puis d'autres dispositifs qui seront positionnés sur la place Charles-de-Gaulle, mais on n'en est pas encore à anticiper sur les recettes et sur les équipements qui ne sont pas encore faits, on pourra faire une DM le moment venu pour pouvoir tenir compte de ces éléments.

**M. David CHASTAGNER** : Oui, je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas indiqué, pourquoi il n'y a pas une prévision depuis la date probable de principe mais c'est bien quelque chose qui est prévu d'être mis en place ?

**M. le Maire** : C'est bien quelque chose qui est prévu d'être mis en place parce que précisément on prévoit la dépense mais on ne sait pas encore exactement à quel moment ce sera effectif, les marchés par hypothèse ne sont pas encore passés, on a besoin d'avoir voté le budget pour le faire et donc une fois que ce sera mis en place, effectivement on pourra prévoir et anticiper la recette qui sera corrélative, mais à nouveau on ne sait pas pour combien de temps et sur quel montant encore puisque cela, même le marché nous aidera à le déterminer. Donc il s'agit d'une anticipation qui frôlerait la divination.

**M. David CHASTAGNER** : Je ne vois pas le rapport entre faire les travaux et savoir à peu près combien va rapporter le traitement... Enfin je comprends qu'il y a un marché à passer mais je ne vois pas le rapport avec l'estimation des revenus que cela va engendrer ensuite.

**M. le Maire** : Parce qu'aujourd'hui nous ne disposons pas des éléments qui nous permettent d'anticiper sur les revenus qui seront associés à la mise en place de ce dispositif.

**M. David CHASTAGNER** : Ok, très bien. J'avais une autre question, alors je m'y perds un peu dans tous vos tableaux mais ce n'est pas grave, c'est peut-être une question qu'il ne faut pas poser... Dans le compte 65, alors c'est très anecdotique, vous expliquez qu'on compare principalement les indemnités des élus, la subvention

du CCAS, la subvention relative au territoire de Verrières, la subvention... les dépenses relatives à la maison médicale etc., et par rapport au budget 2021, on a une augmentation de 40 000 € à peu près. Et donc pour rebondir avec ce qu'a dit Caroline précédemment, ces 40 000 € qui vont aller aux associations, sur quel poste ça va être imputé cette augmentation ?

**M. le Maire :** C'est le passage, c'est la continuité de l'investissement sur le passage aux logiciels dans le Cloud, concrètement c'est lié au système SAAS.

**M. David CHASTAGNER :** D'accord. Donc les 42 000 €, ça va là-dedans ?

**M. le Maire :** Oui.

**M. David CHASTAGNER :** D'accord. Autre remarque : je vais rebondir un petit peu sur ce qu'a dit Caroline, c'était sur Verrières Été Grandeur Nature où vous prévoyez 3000 entrées. Moi je ne suis pas vraiment satisfait de la réponse puisque la question c'était : combien d'enfants ? On nous a répondu 3000 entrées. Alors je voudrais savoir ce que c'est qu'une entrée, est-ce que c'est quelqu'un qui rentre dans le parc ? Est-ce que c'est quelqu'un qui s'inscrit à l'atelier ? Est-ce que c'est quelqu'un qui va acheter un sandwich à la petite guérite ? Et du coup, c'est quand même un budget important, c'est même l'un des plus grands consommateurs... Je ne mets pas en cause l'action mais j'aimerais quand même avoir des chiffres un peu plus précis que ça, notamment savoir le détail de la fréquentation, avoir une répartition de la fréquentation, savoir quand on nous dit « un certain nombre d'enfants » de qui il s'agit exactement ; j'imagine qu'il y a des enfants qui reviennent tous les jours... Donc savoir exactement combien d'enfants sont concernés.

**M. le Maire :** On n'aura pas cette information. Il y a des informations que l'on devrait affiner et il y a des difficultés internes de traçabilité, de mécanismes et de diverses défaillances qui sont en phase d'être corrigés, en tout état de cause, on n'a aucun élément qui permette de le savoir, on a eu un pointage à l'entrée dans le périmètre à l'intérieur du parc qui correspondait à la zone avec des animations, un pointage qui n'est pas un pointage que des enfants d'ailleurs parce qu'il y a aussi des entrées que l'on évoquait, et globalement à chaque fois que l'on a eu des entrées, on les a enregistrées sans demander, sans avoir un système d'identification plus affiné ou je-ne-sais-quoi qui permettrait d'identifier plus particulièrement les enfants. On a un volume global, on a pu constater le nombre de gens qui y étaient, l'estimation qui demanderait à être affinée et qui le sera dès que l'on pourra avoir des données qui seront un peu plus précises mais en tout cas non, on n'aura pas ces éléments-là.

**M. David CHASTAGNER :** Ce qui veut dire que quelqu'un qui rentre dans le parc, qui le traverse et qui sort, est compris comme entrée.

**M. le Maire :** Je ne crois pas qu'il y avait des gens qui rentraient dans la partie animations juste pour traverser parce que ce n'est pas un chemin de traverse. Il ne s'agit pas du parc, il s'agit d'un espace clos qui ne se traverse pas. Il faut rentrer dans l'espace d'animation pour voir...

**M. David CHASTAGNER :** Il est relativement ouvert comme espace... On se baladait quand même dedans.

**M. le Maire :** On se baladait dans l'espace, certes, mais il y avait un point d'entrée et un point de sortie qui était un seul point de contrôle.

**M. David CHASTAGNER :** D'accord, du coup à la question combien d'enfants, quand on répond 3 000, je pense qu'il faut relativiser... Si vous ne savez pas tracer,

ne donnez pas un chiffre qui ne corresponde pas à la question qui est posée.

**M. le Maire** : Le nombre a été globalement de 3 000 entrées et à nouveau c'est globalement, ce n'est pas un chiffre sur lequel on s'engage.

**M. David CHASTAGNER** : Oui mais c'est quand même un chiffre intéressant puisqu'effectivement c'est orienté, alors je comprends que ce ne soit pas simple, en tout cas j'imagine la complexité mais je pense que si l'on veut avoir une idée justement de l'impact qu'a cette manifestation, il faut vraiment orienter... Ce serait intéressant de pouvoir mesurer ça.

**M. le Maire** : Cela, c'est incontestable. C'est incontestable et c'est pour cela que je parlais de défaillance ou d'insuffisance qu'il faut corriger parce qu'effectivement il faut qu'on y arrive.

**M. David CHASTAGNER** : Non, je n'ai pas dit que ce n'était pas bien...

**M. le Maire** : On est vraiment tous d'accord en fait...

**M. David CHASTAGNER** : J'imagine que vous aussi, ça vous intéresse !

**M. le Maire** : Je pense que l'on est absolument tous d'accord sur ce point.

**M. David CHASTAGNER** : J'avais une autre question : c'est en ce qui concerne Gravière. J'ai vu que le montant était à peu près identique en principe à ce que l'on avait et j'ai cru comprendre qu'il y avait des travaux à réaliser, du coup est-ce que ces travaux sont dans la ligne Gravière ou c'est dans une autre ligne qui est l'investissement ? Je ne sais pas quoi et de combien sont ces travaux ?

**M. Gérard DOSSMANN** : Ils sont dans la ligne de Gravière puisqu'on a eu la commission de sécurité il y a un an pratiquement, il y a eu un certain nombre de travaux qui ont été faits et il y avait le problème du téléphone qui se posait parce qu'Orange avait réparé la ligne qui vient à 3 kilomètres de Lanobre ; entre-temps il y a eu deux tempêtes, des poteaux sont tombés une première fois, ils sont retombés une deuxième fois, ça fait six mois que l'on court après Orange pour qu'ils nous les remontent. Ils se sont rendus sur place il y a 10 jours maintenant pour constater et puis sont revenus sur place pour compter le nombre de poteaux à remplacer ; il y en a 18 et ça, ça a été fait sous la pression du Maire de Lanobre qui attendait légalement l'autorisation du préfet pour les forcer à intervenir, car avant ils ne venaient pas. Donc normalement, pour ce qui est des travaux de sécurité de mise en place du téléphone, Orange ne pouvait pas ouvrir en sécurité suffisante pour le téléphone et la commission de sécurité n'autorisera pas, donc on attend...

**M. le Maire** : C'est ce que l'on peut appeler de la « magie locale » ! Lorsque le maire de Lanobre eut obtenu quelques garanties que la ville de Verrières, propriétaire du lieu, était d'accord pour le mettre à sa disposition avec un moyen de convention afin qu'il puisse le cas échéant accueillir des réfugiés Ukrainiens, ce qui correspondait et à ses objectifs et aux nôtres, eh bien étrangement le correspondant régional d'Orange qui ne répondait pas aux Verriérois s'est mis à être sensible au doux accent de la voix de l'Auvergnat ! Et c'est ainsi que d'une façon assez inattendue, ce qui était impossible en plusieurs mois devint possible en quelques jours, que dis-je jours, heures et même peut-être quelques instants, instants de bonheur ! Toujours est-il qu'on nous dit -mais ce n'est pas encore constaté- qu'Orange s'est réveillé et se prépare une révolution du côté de Gravière.

**M. Gérard DOSSMANN** : Parallèlement, une fois réparation faite et le téléphone

installé, il fallait convoquer la commission de sécurité qui avait programmé sa visite au mois de juin et donc le maire m'a dit qu'il devait intervenir au niveau du préfet pour qu'il fasse passer cette commission avant.

**M. David CHASTAGNER** : Du coup ça reste une bonne nouvelle, ça va enfin bouger et pour le coup on part pour une noble cause qui est d'accueillir des réfugiés.

Ça m'amène une autre question au sujet de Gravière : a priori la vocation de ce site-là, c'est de répondre à un besoin d'hébergement de réfugiés Ukrainiens sur une période complètement floue sur ce sujet, c'est-à-dire qu'on ne sait pas s'ils vont rester un mois, deux mois, un an ou cinq ans. Est-ce qu'on doit considérer du coup que le site de Gravière n'est plus utilisable, en tout cas pour... et encore une fois j'insiste vraiment sur ce point, ce n'est pas une critique vis-à-vis d'un choix, c'est juste pour savoir concrètement si le site de Gravière est inutilisable pendant une période que l'on ne connaît pas ou...

**M. le Maire** : Je verrai. Nous n'avons pas prévu de statut d'extraterritorialité du site de Gravière qui ne deviendra pas complètement terre ukrainienne pendant la durée des hostilités, mais je réponds en souriant. Très concrètement, les termes de notre échange avec le maire de Lanobre ont été qu'effectivement nous souhaitons passer une convention avec la ville de Lanobre pour que Lanobre prenne la main sur Gravière pour un temps limité mais lié à l'accueil des réfugiés ukrainiens ; et donc pour répondre à ta question très directement : en effet pendant cette période-là, Gravière ne nous coûtera pas mais Gravière ne sera plus à notre disposition parce qu'on mettra le site à disposition de la ville de Lanobre pour cet objectif-là. On n'a pas encore signé la convention mais c'est en cours de discussion.

**M. David CHASTAGNER** : Je pense que ce serait intéressant du coup de savoir pour combien de temps, même si effectivement, vu qu'il y aura une convention qui sera d'une certaine durée, après elle sera peut-être renouvelée, mais il faut que l'on sache exactement la période.

**M. Gérard DOSSMANN** : Il faut savoir que l'on n'est pas encore sûrs que les Ukrainiens arrivent. C'est-à-dire que c'est le préfet... Le préfet a sollicité le maire de Lanobre pour savoir s'il pouvait accueillir des Ukrainiens et j'ai eu le contact avec le maire de Lanobre qui m'a dit qu'il serait prêt éventuellement à mettre à disposition Gravière à la disposition...

**M. le Maire** : À partir du moment où l'on aura signé la convention...

**M. David CHASTAGNER** : Après, quand les Ukrainiens seront dedans, on ne va pas leur dire de partir...

**M. Gérard DOSSMANN** : Mais pour le moment ils ne sont pas là.

**M. David CHASTAGNER** : Mais on est d'accord que ce sera des réserves pour cet usage.

**M. le Maire** : La question est absolument de se mettre en position de pouvoir faire cet accueil et c'est d'autant plus important mais je sais que l'on est absolument d'accord sur ce point. Pour tout un tas de raisons on n'a pas utilisé Gravière pendant un très long délai et c'est quand même tuant d'avoir une maison avec ce volume d'hébergement qui ne serve pas. Et donc là il y a une utilité sociale et caritative et humanitaire qui est, j'en suis sûr, grandement partagée. Oui, on partagera tout à fait les éléments autour de la convention du moment où elle sera signée, pour le moment on a juste un accord de principe oral et ce que l'on décrit sur les événements et les

déroulés des événements, c'est de se mettre en situation de pouvoir effectivement accueillir et en tout cas rendre l'accueil possible par Lanobre. Ce n'est pas nous qui allons accueillir à Verrières, c'est vraiment Lanobre qui va le faire parce que là la distance serait tout à fait néfaste.

**M. David CHASTAGNER** : Merci pour ces réponses, j'avais une dernière question mais qui va m'être refusée : c'est pour rebondir un peu sur ce qu'a dit Caroline. Dans le budget vous présentez un certain nombre de projets d'investissements, en ce qui concerne les investissements sur les travaux, c'est vrai qu'il y a un an on avait eu une commission travaux qui nous a présenté des projets, je ne vais pas revenir sur le débat de réunion de travail ou pas, mais au moins on avait un semblant de présentation quelque part, là on n'a plus rien, en fait on découvre tout en conseil municipal. C'est-à-dire qu'il n'y a plus de commission préliminaire sur ces sujets-là. Et je suis d'autant plus agacé sur ce sujet que cela fait 18 mois qu'on n'a pas eu de commission sports, c'est-à-dire que pour tous les investissements, on voit qu'il y a des sommes qui sont dépensées pour acheter des paniers de basket ou des trucs comme ça, pour refaire... alors j'ai toujours du mal entre la notion de sport et de travaux pour le sport... quand on présente des investissements c'est dans des catégories différentes et puis après, quand on parle des dons aux associations ou des subventions ça rentre du coup dans le montant qui est investi par la Ville pour le sport. Bref, cela fait 18 mois que l'on n'a pas eu de commission sur ce sujet et on ne sait absolument pas ce qu'il se passe, on ne sait pas quels sont les projets en cours, on ne sait pas quels sont les arbitrages, on n'a aucune discussion sur le sujet. Donc ma question c'est : est-ce qu'un jour, enfin si le sport a une quelconque importance auprès de Verrières, il y aura une commission ? Et si oui, allez-vous réaborder ce sujet avec l'opposition et avec tous les élus qui sont intéressés par le sujet ?

**M. Ian TIXIER** : Oui absolument, il y aura des échanges quand ce sera nécessaire. On vient de créer une direction des sports il y a quelques mois, il y aura tout intérêt effectivement à ce qu'elle se mette en place aujourd'hui pour pouvoir travailler sur ces sujets-là...

**M. David CHASTAGNER** : Non mais là ...

**M. Ian TIXIER** : Merci de me laisser terminer peut-être ?

Lorsque nous étions précédemment auprès des services techniques, effectivement un certain nombre d'investissements et de travaux étaient liés aux bâtiments et aux services techniques et pas directement liés à une commission sports.

**M. Gérard DOSSMANN** : J'ai mis en avant un investissement, 356 000 € de travaux pour le sport sur le budget. C'est-à-dire qu'il y a tout un tas de choses à faire pour le sport : les buts, les paniers de basket, les vestiaires, des aménagements pour les agents municipaux, etc. c'est-à-dire qu'il y a des choses en cours.

**M. Ian TIXIER** : Attends, ce n'est pas la création de la structure au sein de la mairie qui fait qu'on n'a pas pu .... Il y a des choses qui sont prévues.

**M. David CHASTAGNER** : Je n'en ai jamais entendu parler ! Ça fait un an et demi que l'on n'a pas de commission sur le sport ! Est-ce que c'est normal ?

**M. le Maire** : J'entends le regret qu'il n'y ait pas eu de commission.....

**M. David CHASTAGNER** : Ce n'est pas un regret, c'est une colère !

**M. le Maire** : J'entends la colère !

**M. David CHASTAGNER** : Merci !

**M. le Maire** : La réponse a été apportée. Il y aura une réunion de la commission sport, il y a eu un échange en commission, certes probablement trop tardive sur la préparation du budget, ces éléments ont été présentés dans la commission « toutes commissions » et il y avait déjà eu des toutes commissions auparavant, l'intérêt est que dans la « toutes commissions » on peut y aborder à peu près tous types de sujets, y compris ce type de sujet, enfin voilà. Il n'y a pas de satisfaction au fait qu'il n'y ait pas eu plus d'échanges en la matière, j'entends que tu es en colère sur le fait qu'il n'y en ait pas eu davantage, j'entends aussi qu'il y a des choses qui sont réalisées, il y a déjà des achats qui sont faits, il y a des éléments qui correspondraient surtout à des réponses et à des besoins à identifier relativement urgents, et encore une fois il y aura une réunion de commission sports au moment où ça apparaîtra nécessaire.

**M. David CHASTAGNER** : Et c'est quoi le critère qui dit : tiens là c'est nécessaire, il faudrait une réunion, il est temps d'informer les élus, de discuter des choix, etc. ? C'est quoi le critère qui fait que l'on se dit : « tiens, là on va peut-être poser la question aux autres ? » Enfin je ne sais pas, là on a des dépenses, là on a des recettes, c'est quoi le critère ? Il faut avoir 1 million de dépenses ? ... Je ne sais pas, c'est quoi le critère qui fait qu'on se dit : Tiens on va faire une réunion ?

**M. le Maire** : Encore une fois, on a bien entendu ta demande, elle sera retranscrite, il y aura des réunions sur le sujet du sport et des investissements liés au sport ; il n'y en a pas eu, dont acte. Il y a des choses qui sont prévues au budget et qui ont été votées...

**M. David CHASTAGNER** : Elles n'ont pas été votées encore !

**M. le Maire** : Mais elles vont être votées.

**M. David CHASTAGNER** : Ah ! Voilà.

**M. le Maire** : Vraisemblablement.

**M. David CHASTAGNER** : Voilà, c'est tout.

**M. le Maire** : Merci.

**M. Gérard DOSSMANN** : J'avais simplement une information sur la question DRH : À la page 104 de la maquette, les emplois budgétaires, il y en a 317,80 c'est-à-dire d'ordre budgétaire. Dans la même colonne, vous avez 269,87 : ce sont les emplois pourvus. Ce soir on vote les emplois budgétaires : 317,80, et 59 ne sont pas pourvus.

**M. le Maire** : Merci. Michel Yahiel demande la parole.

**M. Michel YAHIEL** : J'avais une question sur le CCAS. La part de subvention est inférieure cette année au budget, est-ce que les besoins auraient régressé ?

**M. Gérard DOSSMANN** : Les besoins sont moindres que l'année dernière, c'est ça ?

**M. le Maire** : Non, en fait on est exactement sur un budget constant. L'année dernière on avait voté, vous vous en souvenez, une subvention exceptionnelle de 50 000 €, on était passé de 350 000 à 400 000 €. En fait, cette subvention supplémentaire du CCAS n'a pas été versée au CCAS. Donc au moment de la préparation du budget du CCAS pour 2022, le besoin planifié reste de 350 000 €. Mais comme ces 50 000 € n'ont pas été employés l'année dernière, la demande est

une demande à 300 000 €, sachant que l'on reste en réalité sur un niveau de dépenses qui est un niveau constant, ce qui veut dire qu'il n'y a pas du tout une tendance à la hausse, l'année prochaine on vous annoncera une augmentation par rapport à cette année du budget si l'on reste sur une ligne constante, et il n'y a pas de raison que ça diminue. Et donc on retrouvera le montant d'environ 350 000 € habituels. C'est juste cet élément de lissage de la subvention qui a été votée, versée, et même utilisée par le CCAS ; mais qui n'a pas vocation à capitaliser puisque précisément le principe est que la Ville vote les subventions nécessaires au fonctionnement.

**M. Michel YAHIEL** : Merci. Je vais sans doute mettre un peu d'animation dans le débat pour parler de la masse salariale et de l'emploi. Le risque c'est, -mais ce n'est pas un risque d'ailleurs- qu'il devrait y avoir une augmentation de la valeur du point de la fonction publique normalement au 1<sup>er</sup> juillet ou 1<sup>er</sup> octobre. Si l'on applique une règle de trois, c'est une affaire à 50 000 € je crois ? Qu'en est-il ? Ça dépend de la pondération, un peu de la rémunération et des âges...

**M. le Maire** : Je prends l'information et n'en tirerai aucune conséquence en termes de politique nationale. Oui, tu as raison mais c'est comme ça... Tu as absolument raison et c'est pour cela que l'on a été si scrupuleux dans une volonté de caper les dépenses, mais on n'a pas les éléments pour l'intégrer au budget. De la même manière que pour les fluides : Gérard a évoqué l'information du SIPPAREC sur la possible augmentation de l'électricité de plus de 40 %, on a augmenté le montant des fluides mais on ne sait absolument pas aujourd'hui si cette augmentation que l'on a prévue sera suffisante ou non, donc on a là deux éléments -mais parmi d'autres- d'incertitude qui sont des éléments tout à fait importants. De la même manière qu'il y a des éléments d'incertitude sur cet exercice et puis probablement sur les exercices suivants, des éléments liés à la conjoncture nationale que l'on ne maîtrise absolument pas. Donc ceci dit, tout comme toi et pour des raisons au moins en partie identiques, je me félicite du fait que le point puisse être réévalué.

**M. Michel YAHIEL** : Et dernière observation : serait-il envisageable d'avoir un débat budgétaire plus tôt à la rentrée parce que comme ça cela ferait plusieurs discussions que traditionnellement à la fin de l'exercice ?

**M. le Maire** : Aujourd'hui je n'ai vraiment pas d'éléments parce qu'un des éléments que l'on rencontre et qui est agaçant dans les enjeux de report, c'est aussi notre aptitude à mêler les chantiers, tous les chantiers à mettre en place, Malraux a été un très bon exemple mais on en a d'autres dans lesquels il y a cette difficulté, c'est une difficulté structurelle que l'on n'est pas les seuls à avoir, et donc vraiment la priorité va être de se lancer dans l'exécution. Oui il y aura un conseil municipal où il y aura forcément à rediscuter sur ces enjeux-là, maintenant je ne peux pas aujourd'hui prendre un engagement sur la rentrée mais je pense que oui, à l'automne il faudra que l'on en ait un de toute façon pour recalibrer les éléments et puis tirer les conséquences de ce qui aura été réalisé entretemps.

**M. YAHIEL** : Merci.

**M. Jean-Paul MORDEFROID** : Je voudrais simplement remercier Gérard d'avoir présenté les prémices d'une première ébauche de la partie verte de notre budget. Je sais que ça lui a pris le matin très, très tôt ou la fin de la nuit. J'espère que ce n'était pas un cauchemar. Il répondait à la demande d'Henri et moi-même et donc un grand merci puisque ce sera un outil important aussi dans le suivi des objectifs et des réalisations du Plan Climat.

**M. le Maire** : Merci Jean-Paul. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**M. David CHASTAGNER** : Du coup je voudrais rebondir là-dessus. C'est vrai que la manière dont vous présentez l'investissement vert est un petit peu « étonnante » parce que... enfin peut-être que c'est bien valorisé, mais du coup tel que c'est présenté moi ça me paraît un petit peu « dantesque ». Je prends l'exemple de la maison de santé vous dites 500 000 € d'investissement vert d'ossature en bois.

L'ossature en bois coûte 500 000 € mais j'imagine que si l'on n'avait pas mis la structure en bois, on aurait quand même mis un mur. Donc l'investissement vert, il n'est pas sur « j'ai mis un mur en bois ». C'est « ça me coûte peut-être plus cher de mettre un mur en bois plutôt que de mettre un mur en parpaings », mais... Donc du coup vous ne présentez pas les sommes pharaoniques alors qu'en fait quand on regarde dans le détail, on n'est quand même pas sur ces montants-là et Agnès me faisait remarquer qu'il faut mesurer aussi... Et encore une fois ce n'est pas une critique, mais c'est aussi des éléments qui doivent être certainement dans les cahiers des charges des constructeurs pour avoir des subventions et ça a été assez louable. C'est-à-dire que si ça ne respecte pas certains critères en termes d'économie d'énergie ou de type de chauffage ou des trucs comme ça, on n'a peut-être pas les mêmes subventions.

**M. le Maire** : En l'occurrence je crois de mémoire que ce n'était pas le cas pour les subventions de la maison de santé, ce sont des subventions non fléchées donc on était vraiment sur un élément distinct. Tu as raison, il faut que l'on s'améliore mais c'est le début et on est en chemin parce que c'est évidemment le delta qui est le plus intéressant, c'est l'additionnalité écologique. En revanche, d'abord c'est un tout petit pharaon si c'est pharaonique, ce ne sera pas une très grande pyramide mais on va progresser. En revanche j'observe que dans l'essai du budget vert, Gérard par exemple n'a pas mis les travaux relatifs à l'aménagement cyclable du boulevard Foch, il aurait pu rajouter 400 000 € parce que là pour le coup on sait bien que la tranche des 400 000 € qui va être engagée est uniquement dédiée à la piste cyclable et pour le coup parce que sinon le trottoir, il existe déjà donc c'est toute cette additionnalité-là est pour aller dans le sens de cette évolution-là, et cela n'a pas été mis. Donc on va dire que l'on n'est pas dans la précision et d'ailleurs ce n'est pas un document sur lequel on a voté, c'est un document pédagogique mais ce que l'on a perdu du côté de la maison de santé, finalement on ne l'a pas présenté du côté des mobilités douces, donc l'un dans l'autre, et puis on aurait aussi pu mettre le fait que la navette circule avec une énergie douce, il faut aller très loin dans ces éléments-là, tout cela coûte très cher et tout ça est très compliqué donc on avance avec beaucoup de modestie, il s'agit de dire que on essaye de vous présenter des éléments et encore une fois en les discutant et c'est très légitime et c'est absolument indiscutable, mais on va progresser et on essaiera l'année prochaine et puis les années suivantes d'avancer un peu plus en faisant apparaître cette additionnalité, tu as absolument raison, c'est l'additionnalité qui est intéressante et typiquement sur le photovoltaïque il n'y avait rien, là, il y a du photovoltaïque c'est incontestablement typiquement additionnel. Sur la maison de santé, je suis tout à fait d'accord, sur Malraux aussi, c'est l'additionnalité pour le coup, le 1,2 M€ c'est évidemment des éléments qui vont dans un sens de progrès mais encore une fois c'est comme pour la comptabilité générale on est en train d'essayer de progresser et d'apprendre à marcher.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Excusez-moi je reviens sur Gravière. Donc merci à la commune qui s'apprête à aider la communauté ukrainienne. A la commission

jeunesse, on avait parlé de colonies de vacances qui avant, se passaient au mois de juillet là-bas, et au mois d'août et ce projet a l'air beaucoup plus abouti qu'il y a une semaine. Donc on voudrait savoir est-ce qu'il sera proposé au mois de juillet des colonies de vacances ? Est-ce qu'il y aura quelque chose pour les Verriérois qui ne peuvent pas partir ?

**M. le Maire** : La réponse est la même que celle faite à David, concrètement tout va dépendre de la situation telle qu'elle sera au moment où on pourra planifier des séjours de vacances, ce qui est sûr c'est qu'il y aura un accompagnement des séjours de vacances qui sera proposé aux jeunes Verriérois au moins en juillet. On a fait cette expérience l'année dernière, ça s'est bien passé sur juillet, même si ce n'était pas Verrières, en revanche ça n'a pas été du tout concluant au mois d'août, cela confirme quelque chose que l'on savait mais on a voulu faire la proposition. Elle a été faite, ça n'a pas été un succès, ce n'est pas grave, on ne le regrette pas. En revanche on ne reformulera pas une proposition parce que le coût de préparation et de traitement des dossiers est supérieur à l'utilité et pour te répondre sur Gravière, tout dépendra si Lanobre effectivement accueille des réfugiés l'été à Gravière, la réponse sera clairement « non ce n'est pas possible », si ce n'est pas le cas et que l'on est en capacité de le faire, les services regarderont si l'on est effectivement en situation de pouvoir le faire ...

**Mme Caroline FOUCAULT** : Mais c'était surtout être rassurés pour des colonies de vacances. Donc ce serait plutôt au mois de juillet, s'il y en a ?

**M. le Maire** : Oui, absolument.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Ce n'est pas ce qui nous a été dit, donc c'est pour ça que je posais la question.

**M. le Maire** : Je m'avance peut-être un peu. Ian, corrige-moi.

**M. Ian TIXIER** : Il y a une nuance. Effectivement l'idée c'était et ça a été partagé j'espère, peut-être que ça n'a pas été clair pour certains et j'espère que ça a été partagé de manière lisible, de pouvoir profiter de l'été pour proposer quelque chose sur l'ensemble de l'été à la jeunesse verriéroise.

Évidemment il y a un événement, vous le savez tous qui est Verrières Été Grandeur Nature pour lequel les familles et les jeunes en profitent aussi et l'idée était notamment pour l'an passé de proposer des séjours pendant le mois d'août. Effectivement, un certain nombre de places n'ont pas été remplies pour répondre à cette demande, néanmoins la Ville a quand même proposé ce service-là au mois d'août. J'ai entendu notamment en commission les remarques de certains et certaines s'agissant de pouvoir éviter une perte financière de proposer ces séjours au mois de juillet pour lequel c'est en discussion, ce n'est pas arrêté mais je vous donne en tout cas la volonté de proposer quelque chose de manière linéaire sur tout l'été pour la jeunesse.

**M. le Maire** : Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons pouvoir passer au vote.

Sur ce budget prévisionnel qui vient de vous être présenté et à propos duquel nous avons eu des échanges, qui s'oppose à l'adoption de ce budget ? 8 voix contre. Qui s'abstient ? 0. **La délibération est adoptée par 24 voix pour et 8 voix contre.**

**Mme Magali LIBONG** : Nous continuons notre conseil municipal et nous passons à la vie associative et sport avec Jean-Louis Delort pour l'attribution des subventions

de fonctionnement de moins de 10 000 € aux associations au titre de l'année 2022.

**- Attribution des subventions de fonctionnement de moins de 10 000 € aux associations au titre de l'année 2022**

**M. Jean-Louis DELORT** : Merci Magali, Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour votre information un dossier de subvention a été envoyé en novembre à chaque association avec demande de réponse pour le 18 décembre. Pendant sept samedis, nous avons reçu avec mes collègues adjoints 37 associations : au social avec Elisabeth, au développement durable avec Jean-Paul, à la culture avec Magali et au sport avec Ian. Et certaines autres associations que j'ai reçues seul.

Le budget pour 2022 pour les associations de moins de 10 000 € est en diminution de 7 950 € sans compter les subventions exceptionnelles. J'ai fait un travail d'écoute et de compréhension auprès de chaque association reçue, à chacune j'ai fait part des difficultés budgétaires actuelles et à venir. Pour explication du tableau de la notice, les subventions à 0 sont soit le fait de non-réponse au dossier, soit l'association n'a pas demandé d'aide pour 2022.

Des subventions exceptionnelles sont pour le Jubilé des scouts, Arte Musica, 450 € pour accorder un piano et les 5 000 € pour les travaux au Bi-cross comme l'a expliqué Gérard tout à l'heure qui vont permettre surtout au Bi-cross de poser et d'obtenir une subvention auprès du Département.

Je suis à votre disposition pour d'éventuelles questions, je réponds par avance pour donner certaines explications de belles subventions pour le comité de jumelage 2022 nous sommes revenus au montant habituel pour l'anniversaire, pour le Squash club la baisse s'explique par un petit nombre d'adhérents verriérois, pour la Lucarne par une baisse d'adhérents.

Par contre, nous avons subventionné l'association sportive du collège Jean Moulin à hauteur de 1 500 € pour le développement du sport. Une subvention de 1 000 € a été attribuée à France Alzheimer pour la continuité d'une charte signée. La commission du 28 mars 2022 a émis un avis favorable. Le conseil municipal doit décider d'attribuer aux associations les subventions au titre de l'année 2022 et dire que les dépenses sont inscrites au budget 2022.

**M. le Maire** : Merci, cher Jean-Louis. Y a-t-il des demandes de parole ? Caroline Foucault.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Juste je me suis permis de reprendre les subventions de 2018 parce que comme on sait qu'il y a eu le Covid, c'est un peu compliqué. Le club de Bi-cross d'habitude a à peu près 1 000 € de subvention. Cette année il a 3 000 €, il y a un anniversaire ? Une fête ? Un goûter ?

**M. Jean-Louis DELORT** : Non je les ai reçus, c'est parce qu'ils ont énormément de travaux pour refaire la grille et ça coûte très cher. Ils ont la grille de départ...

**Mme Caroline FOUCAULT** : En plus des 5 000 alors ?

**M. Jean-Louis DELORT** : Oui. En fait les 5 000 vont leur permettre d'avoir un montant total pour demander une subvention au Département et c'est une association qui doit demander la subvention et non la mairie qui doit demander cette subvention.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Il y a combien de Verriérois dans cette association ?

**M. Jean-Louis DELORT** : Il faudrait que je retrouve ma note, je n'ai pas ça de mémoire 15 secondes...

**Mme Caroline FOUCAULT** : Sinon il y a Arte Musica qui avant touchait 6 900 € et maintenant cette subvention est à 3 000 €. Donc les 450 + 1 000 sont en plus ?

**M. Jean-Louis DELORT** : Les 1 000 €, c'est une subvention exceptionnelle d'anniversaire...

**Mme Caroline FOUCAULT** : Donc ça fera 4 450 pour eux.

**M. Jean-Louis DELORT** : Oui. Donc au Bi-cross il y a 60 licenciés.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Verriérois ?

**M. Jean-Louis DELORT** : Je n'ai pas pour être tout à fait honnête je n'ai pas le détail.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Est-ce qu'on pourra avoir le détail dans le compte rendu ?

**M. Jean-Louis DELORT** : Je peux demander le détail au Bi-cross bien sûr il n'y a pas de souci...

**Mme Caroline FOUCAULT** : Et il y a le Strapontin, il avait eu 2 000 ou 1 800 € maintenant il a 500 : c'est par manque d'effectif aussi ?

**M. Jean-Louis DELORT** : Non, je les ai reçus, le Strapontin, et c'est leur demande, ils m'ont demandé cette somme-là parce que cette année ils avaient besoin de cette somme-là donc j'ai répondu à leur demande.

**Mme Caroline FOUCAULT** : D'accord. La FNACA n'a plus de subvention ?

**M. Jean-Louis DELORT** : La FNACA, ils n'ont pas fait de réponse au dossier de subvention.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Ils ne demandent pas de subvention ?

**M. le Maire** : Ils ne demandent pas tous les ans. Il y a des années où ils demandent, des années où ils ne demandent pas donc ça aura été une année sans.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Et donc ce qui est gênant, c'est qu'on ne sait pas si les associations existent encore comme Basic Jazz qui avait 400 €, les Verts-Buissonneurs qui avaient 450 € ...

**M. Jean-Louis DELORT** : Ils ont tous reçu un dossier, comme je vous l'ai dit. Et ils n'ont pas répondu.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Et est-ce qu'il y a des associations qui ont disparu ou pas du fait du Covid ?

**M. le Maire** : Pas ces trois-là, en tout cas.

**M. Jean-Louis DELORT** : Pas à ma connaissance.

**Mme Caroline FOUCAULT** : D'accord. Merci.

**M. David CHASTAGNER** : Oui, ça va faire comme une répétition parce que c'est une remarque que l'on fait à chaque fois, alors on va encore la refaire parce que ça ne change pas. Vous nous demandez de voter, de nous prononcer sur les subventions aux associations mais à aucun moment on n'est impliqués d'une manière ou d'une autre dans la compréhension de ce que veulent ces associations, dans les projets de

subvention qu'elles demandent parce que là, vous nous faites part des subventions que vous octroyez, mais on ne sait pas si elles ont demandé plus, moins, enfin moi je ne pense pas, vous ne leur en donneriez pas plus, ou en tout cas si elles avaient demandé plus ou ce genre de choses, et vous nous demandez de nous positionner alors qu'en fait nous ne savons absolument rien du montant qui a été demandé et de ce qui est proposé. C'est juste une remarque par rapport au Bi-cross. Alors moi je n'ai aucun problème avec ce cas-là mais c'est juste curieux, pour le Squash club vous faites mention d'un passage de 3 000 € à 1 500 € parce que en fait il y a moins de Verriérois licenciés, et en fin de compte par contre on ne se pose pas la question pour d'autres associations donc c'est un petit peu bizarre... Et du coup je voulais comprendre : est-ce qu'au niveau du Squash club est-ce que... ou alors c'est peut-être une erreur... est-ce que c'est bien eux qui ont demandé 3 000 € et ils ont eu 1 500 €, et l'année dernière ils ont demandé 3 000 € et ils ont eu 3 000 € et cette année ils ont demandé 1 500 et ils ont eu 1 500 ?

**M. le Maire :** Alors sur le Squash club, je prends le point qui est un point intéressant à avoir à l'esprit, moi je n'ai pas les chiffres en tête sur le nombre d'adhérents mais c'est pareil, ce n'est pas confidentiel, en revanche l'équilibre historique du Squash club reposait sur le fait qu'il se gérait sans aucune subvention et en revanche il bénéficiait d'un équipement municipal et il se gérait, tous ses coûts étaient assurés par les cotisations de ses membres. Il y a eu plusieurs raisons qui ont fait qu'ils ont demandé des subventions et qu'ils en ont obtenu parce que c'était certainement justifié ; je n'ai pas l'historique en tête à cet instant précis, mais en tout cas il y a eu un moment où ils ont effectivement eu des subventions, très clairement et c'est la nature de nos échanges avec eux, la vocation est quand même qu'on retombe sur l'équilibre qui était l'équilibre originel de ce club qui fonctionne, qui utilise un équipement communal qui coûte à la collectivité, d'ailleurs nous avons refait des travaux il n'y a pas longtemps et il y en aura certainement à refaire, il ne s'agit pas de supprimer l'activité squash, mais qu'elle retrouve son autonomie financière sans avoir besoin de subvention de la collectivité. Cette année on les accompagne encore, mais à terme on aura vocation à retrouver cet équilibre du départ. On pourra en reparler mais c'est quelque chose qui est une activité qui est tout à fait digne, qui est fonctionnelle avec son équilibre financier, capable de ne pas recevoir de subvention de la collectivité.

**M. David CHASTAGNER :** Alors moi je peux parler du Squash parce que j'en ai fait partie à un moment, j'étais au bureau et il me semble qu'ils ont quand même ces subventions tous les ans, peut-être pas ces montants-là mais il me semble que dans les comptes il y avait des subventions. Il faut savoir que c'est quand même un club qui fait beaucoup de travaux lui-même c'est-à-dire que quand il y a des réfections de parquet c'est à sa charge parce que c'est le club qui tourne payé par les adhérents et c'est une activité qui souffre au niveau de la pratique, d'une part parce que c'est une activité qui coûte somme toute assez cher et une activité qui repose aussi énormément sur les bénévoles, notamment pour l'accueil et l'ouverture sur les créneaux horaires donc c'est forcément les bénévoles, pour l'avoir fait moi-même, c'est-à-dire que je faisais l'accueil et en même temps c'est les compétitions à droite et à gauche. Au moment où, quand on est en compétition, en déplacement on ne peut pas faire l'accueil, du coup on se retrouve à devoir fermer le club et donc forcément ça a un impact sur les réservations et donc c'est une activité qui est très compliquée à gérer et qui ne peut pas fonctionner que sur des bénévoles, c'est pour cela aussi qu'ils ont besoin d'avoir des salariés pour assurer l'accueil, etc. Ils

souffrent aussi je pense de sa localisation c'est-à-dire qu'il est dans un endroit un petit peu caché, posez la question aux Verriérois, je pense qu'il n'y en a pas beaucoup qui savent qu'il y a quatre magnifiques terrains de squash sur la commune. Il y a très peu de publicité, il y a très peu d'informations. Le fléchage... Il faut voir, c'est une activité qui marche, il y a un certain nombre de clubs en Île-de-France, il n'y en a pas beaucoup, on a la chance d'en avoir un, et il n'est pas du tout valorisé en termes de communication. Et pour savoir qu'il y a un club de squash à Verrières, il faut avoir soit des enfants qui jouent au basket, qui font de la gym et on passe devant et on se dit ça c'est quoi là ? Ce sont des terrains de squash ! Ou éventuellement ... non mais je sais de quoi je parle...

**M. le Maire** : Forcément, il y a toujours ...

**M. David CHASTAGNER** : Non mais je pense que c'est un vrai sujet sur lequel il faut que l'on travaille...

**M. le Maire** : Merci beaucoup David pour ce plaidoyer pour le squash et cette communication, je crois que nous n'avons jamais, je parle sous le contrôle de Karine qui nous regarde à distance et qui malheureusement n'est pas avec nous mais je crois que l'on n'a jamais refusé de communiquer autour de manifestations de squash ou d'accompagner le squash, c'est une chose, mais on vote juste sur une subvention quand même.

**M. David CHASTAGNER** : Non mais c'est l'affichage ...bien sûr, bien sûr.

**M. le Maire** : Il y a un élément de parallèle que l'on peut faire et qui est assez intéressant, c'est de faire un parallèle avec le golf qui sont deux activités sportives qui ont beaucoup d'éléments de similitudes, pour lesquelles le golf pendant longtemps a été très peu ou voire pas du tout subventionné, aujourd'hui on a un partenariat avec le golf et là c'est une subvention de 500 € qui fait partie de la demande qui a été faite, qui a été portée, la délibération a été portée pour une manifestation et puis le golf a son activité autonome et nous, on ne peut pas supporter au sens financier du terme, les coûts de salariat liés à l'activité. Mais tu as raison, c'est une activité, c'est un club qui fonctionne bien, et on est tout à fait heureux qu'il existe, on ne remet pas du tout en cause le fait de leur mettre à disposition des locaux qui sont des locaux municipaux, qui sont chauffés par la collectivité avec de l'eau qui est payée par la collectivité, c'est hors de propos. Bien sûr, la subvention on la maintient mais en revanche pour ce qui est du fonctionnement, il y a une question : est-ce que la collectivité a vocation à assurer, à contribuer financièrement au fonctionnement du club ? Et là, pas l'hébergement mais au niveau du fonctionnement du club, la réponse est non.

**M. David CHASTAGNER** : Non mais je pense que mettre sur le même pied le golf et le club de squash ...

**M. le Maire** : Mais il y a une association.

**M. David CHASTAGNER** : Mais le positionnement géographique du golf, il est sur un rond-point, il y a un passage en termes d'affichage, enfin je veux dire, ça n'a rien à voir ! Et on ne peut pas comparer le club de squash qui est une association où il y a... Enfin, ce n'est pas un club privé ! Ce n'est pas un club privé que nous avons. Je pense que au niveau du golf, en termes de salariés, en termes de chiffre d'affaires on ne peut pas du tout mettre ça sur le même plan, c'est comparer des choux et des carottes faire cette comparaison-là, je suis désolé ! Rien à voir !

**M. Jean-Louis DELORT** : J'interviens ...

**M. le Maire** : Pardon d'avoir heurté ta sensibilité, d'avoir comparé les choux et les carottes...

**M. Jean-Louis DELORT** : Je vais juste donner le nombre de personnes. Il y a 100 adhérents au Squash club et il y a 30 Verriérois donc 30 %.

**M. David CHASTAGNER** : Non mais 30 %, non mais il ne faut quand même pas mettre les choses sur le même plan ! Comme je vous disais des clubs de squash, il y en a 3 dans le 91 donc forcément ça attire des gens qui ne sont pas que des Verriérois, et heureusement !

**M. le Maire** : Merci cher David s'il n'y a pas d'autres demandes je vais passer aux voix. Qui s'oppose à l'attribution de ces subventions ? 0. Qui s'abstient ? 1 abstention. **La délibération est donc adoptée par 29 voix pour et 1 abstention**, je vous remercie.

#### **- Attribution d'une subvention à l'association des familles au titre de l'année 2022**

**M. le Maire** : Vous avez lu la notice : la subvention accordée en 2021 depuis plusieurs années qui était de 9 500 €, elle avait diminué d'ailleurs pour tenir compte d'une diminution du coût du secrétariat qui avait été constatée par le bureau de l'association des familles. Nous accompagnons l'association des familles à la hausse en fonction de sa demande et il n'est pas besoin de vous redire à quel point son engagement est précieux et à quel point la collectivité est attachée au bon fonctionnement de cette association, en mettant à sa disposition d'ailleurs des locaux et en accordant cette subvention qui est destinée à l'aider dans le financement du poste de secrétaire. Je vous propose donc d'attribuer une subvention de 12 000 € à l'association des familles et que les dépenses soient inscrites au budget 2022.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des demandes de mise aux voix ? Jean-Louis Delort ne prendra pas part au vote. Y a-t-il une demande de mise au vote ? Non, **la délibération est adoptée à l'unanimité**, je vous remercie.

#### **- Attribution d'une subvention de fonctionnement à V2i au titre de l'année 2022**

**M. Jean-Louis DELORT** : Merci Magali, M. le Maire, mes chers collègues, pour cette association si je me permets de lister les actions partagées avec la Ville ces actions sont de nature festive, comme le vide atelier des couturières, le salon du livre jeunesse, la rencontre des saveurs, les automnales, le marché de Noël, les vide-grenier des enfants. Depuis plusieurs années, V2i n'a plus d'agent communal pour assurer le secrétariat et l'organisation générale. Pour compenser l'association a embauché deux salariés à temps partiel financés par l'excédent de recettes de ses activités. Afin d'aider cette association dans l'organisation de ces événements ainsi que dans toutes les activités proposées dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine de la Ville il est nécessaire d'apporter une aide financière afin de permettre la réussite de ces événements tant attendus par les Verriérois. Il est donc proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 45 000 € qui était la même, du même montant en 2021. La commission du 28 mars a émis un avis favorable donc nous devons décider de ce montant de 45 000 € dont les dépenses sont

inscrites au budget 2022.

**M. le Maire** : Merci cher Jean-Louis. Y a-t-il une demande d'explication ? Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Il n'y en a pas, **la proposition est donc adoptée à l'unanimité**, je vous en remercie.

### **- Attribution d'une subvention auprès du Trait d'Union de Verrières-le-Buisson au titre de l'année 2022**

**M. Ian TIXIER** : Le Trait d'Union est un élément important de la vie associative et sportive de la ville de Verrières, à travers notamment ses 27 sections et forme à ce jour à peu près 3 350 personnes. Il participe et organise un certain nombre d'événements sportifs sur la ville tels que la Buissonnière, la semaine olympique, le Duathlon ou encore le gala de danse... Un certain nombre de manifestations au sein de ses sections. Malgré une baisse significative de leur nombre d'adhérents en raison de la pandémie de Covid, nous passons ainsi à peu près de 4 300 adhérents en 2020 à 3 350 adhérents en 2021, ce qui représente une baisse de 22 %. Le TUVB reste néanmoins tout à fait engagé dans sa volonté de développement. Indépendamment de la subvention municipale qui est l'objet de cette délibération, il est nécessaire de souligner que la Ville évidemment est propriétaire des infrastructures et par conséquent assume l'intégralité des frais d'entretien et d'investissement, de gardiennage, de fluides, au bénéfice notamment de bon nombre de sections du TUVB. Vous avez sans doute pu prendre également connaissance d'un certain nombre de chiffres dans la notice explicative, je partagerai avec vous certaines d'entre elles qui montrent le soutien et l'accompagnement au TU notamment en termes de fluides, on en reparlera après mais on a une certaine inquiétude vis-à-vis d'une augmentation de ce poste-là et des réparations pour 117 000 €, 473 000 € de dépenses de personnel, 280 000 € de subvention pour l'ensemble des associations sportives de la ville pour cette année.

Par ailleurs, un certain nombre d'investissements ont été réalisés par la Ville en 2021 à destination des sportifs : la rénovation des clubs house, la réfection des salles aux Meulières avec principalement les salles de danse qui ont été rénovées, l'étude thermique du gymnase on en a parlé tout à l'heure, la rénovation de l'éclairage de la piste d'athlétisme. Il y a aussi en complément de ces investissements, il est important de souligner l'explosion, on en a parlé tout à l'heure des coûts énergétiques que la Ville va supporter et ce malgré les efforts que nous déployons en matière d'économie d'énergie dans nos bâtiments. Cette augmentation, pour rappel, devrait dès 2022 monter à 43 % ce qui nourrit quelques inquiétudes légitimes pour le budget de la Ville, comme l'a précisé tout à l'heure Gérard.

Comme évoqué un petit peu plus haut, le budget, on l'a évoqué un petit peu plus tôt dans la soirée. La Ville a créé depuis quelques mois un nouveau service des sports ; c'est l'occasion pour moi de souligner déjà le travail important notamment dans la relation avec les associations sportives et les utilisateurs, avec Robert de Benedictis qui est à la direction de ce pôle-là, Jonathan Kervazo qui en est le responsable et sa collaboratrice Anne-Sophie Bertrand qui font vraiment un travail formidable, je voudrais le souligner. Cet accompagnement a aussi vocation à pouvoir soutenir et faire rayonner le sport sur la Ville au-delà de la subvention et le TUVB évidemment en profitera dans son dynamisme quotidien et cette subvention contribue d'une certaine façon au soutien à l'association du Trait d'Union.

Alors afin d'aider le Trait d'Union dans son développement et la pratique de l'éducation physique et du sport, il vous est proposé ce soir l'attribution d'une subvention d'un montant de 250 000 €, la commission du 28 mars a émis un avis favorable et le conseil municipal doit décider d'attribuer une subvention et dire que les dépenses sont inscrites au budget 2022.

**M. le Maire** : Merci Ian, y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**Mme Caroline FOUCAULT** : Oui c'est une question pour mieux comprendre, Jonathan Kervazo, il s'occupe du Guichet unique et du sport ?

**M. le Maire** : Oui, absolument. Y a-t-il une autre demande de prise de parole ?

**M. David CHASTAGNER** : Première question : qu'est-ce que vous entendez par « manifestation municipale » ? C'est dans la notice que vous nous avez présentée, c'est marqué « Le Trait d'Union organise et participe activement aux différents manifestations municipales », du coup je m'interroge sur la définition des manifestations municipales.

**M. le Maire** : Une manifestation municipale est une manifestation qui se développe sur le territoire communal. Il y en a qui sont organisées par la Ville, d'autres qui sont organisées par des associations, la Buissonnière, le Duathlon, c'est organisé par le Trait d'Union, la Semaine olympique est organisée par la municipalité, les deux sont des manifestations municipales.

C'est bien le sens du « organise » ou « participe » et sur la notion de municipalité.

**M. David CHASTAGNER** : C'était l'expression ...

**M. le Maire** : Oui c'était l'expression générique pour ces deux types d'activités, pour souligner que le Trait d'Union enrichit la ville pour ses participations ou ses organisations propres.

**M. David CHASTAGNER** : Et la deuxième question : quelle était la subvention pour le Trait d'Union, le montant de la subvention ?

**M. Ian TIXIER** : Alors celle qui avait été attribuée l'année dernière, c'était de 275 000 €.

**M. David CHASTAGNER** : Et donc c'est ce qu'ils ont demandé cette année ?

**M. le Maire** : Effectivement. C'est ce qui est proposé à votre vote ce soir. Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme Caroline FOUCAULT** : Juste en 2018, ils avaient 270 contre 275 et puis là on descend à 250.

**M. Ian TIXIER** : Ils ont eu 230 aussi je ne sais plus exactement quelle année.

**M. le Maire** : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des volontés de s'opposer à l'adoption de cette résolution ? Des abstentions ? 8. **La résolution est donc adoptée par 22 voix pour et 8 abstentions**, je vous remercie.

#### **- Créations et suppressions de postes**

**M. Jean-Louis DELORT** : Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les collectivités doivent délibérer pour la création de leurs emplois. Notre conseil doit fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des

services. Compte tenu des différents mouvements de personnel passé et à venir, départs à la retraite, mutations, il convient de créer et de supprimer les emplois suivants : nous proposons au conseil municipal de créer :

- Un poste d'attaché territorial de catégorie A à temps complet sur l'emploi de directeur adjoint du service finances dans le cadre d'une création de poste,
- Deux postes de rédacteur territorial de catégorie B à temps complet pour permettre la nomination suite à la réussite au concours des deux agents déjà en poste, un titulaire, un contractuel,
- Un poste d'animateur territorial de catégorie B à temps complet pour l'espace jeunes,
- Un poste d'adjoint du patrimoine principal de deuxième classe de catégorie C à temps complet suite à la réussite à l'examen professionnel,
- Un poste d'adjoint administratif de catégorie C pour permettre le recrutement sur l'emploi d'assistant administratif au service de la police municipale. Ce poste est également ouvert au recrutement d'un contractuel pour trois ans.

Je rappelle qu'un candidat statutaire est recherché pour les postes d'attaché, d'animateur et d'agent administratif à la commune pour pouvoir recruter un agent contractuel des services publics dans le cadre des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique.

Suite au comité technique du 22 mars, un avis favorable a été donné pour la suppression des postes suivants :

Suite à des mutations :

- un poste de chef de police principale de 2ème classe,
- un poste d'attaché.

Suite à disponibilité :

- un poste d'ATSEM principal de première classe.

Suite à départs en retraite :

- un poste d'agent technique de première classe,
- un poste d'adjoint technique principal deuxième classe,
- un poste d'adjoint administratif principal deuxième classe.

Suite à un recrutement sur un autre grade :

- deux postes de rédacteur,
- un poste d'animateur.

Le conseil municipal doit décider de la création des postes cités ci-dessus, dire que les agents statutaires sont rémunérés sur la base de la grille indiciaire correspondant à leur grade, dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours, décider des suppressions de postes cités ci-dessus.

**M. Michel YAHIEL** : Si je comprends bien vous créez quatre postes ?

**M. le Maire** : Oui. Absolument. Ce sont des postes qui ne sont plus pourvus et que de toute façon nous devons supprimer et que nous recréons quand nous en aurons besoin.

**M. Michel YAHIEL** : On voit qu'il est difficile de faire converger les effectifs et les postes...

**M. le Maire** : C'est un élément malheureusement qui fait que ce ne sont pas toujours les endroits où des économies pourront être réalisées, qui se traduisent par des postes disponibles ou par des suppressions de postes puisqu'ils ne sont plus pourvus.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Y a-t-il une volonté de s'opposer à cette résolution ? Non. Y a-t-il des abstentions ? Non. **Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité**, je vous remercie.

#### **- Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des compétences transférées (CLECT) du 9 février 2022**

**M. Gérard DOSSMANN** : La Commission locale d'évaluation des compétences transférées, la CLECT de la CPS s'est réunie le 9 février 2022 pour évaluer et ajuster un certain nombre des transferts ou de détransferts, notamment de détransferts de compétences voirie de Bures-sur-Yvette, le conservatoire de Longjumeau suite au recrutement d'un professeur de théâtre, la revue des enveloppes de fonctionnement pour la voirie à Linas et Orsay et justement des frais de personnel pour la voirie à Villejust, et la revue d'enveloppes d'investissement pour la voirie à Orsay. Le conseil municipal doit approuver le rapport de la CLECT du 9 février 2022.

**M. le Maire** : Merci. Y a-t-il des demandes d'explications ?

**Mme Caroline FOUCAULT** : Juste avant que d'anciennes personnes qui allaient à cette CLECT, je voudrais savoir si on a des problèmes parce que normalement c'est l'endroit où on va obligatoirement représenter la Ville et on voit bien que quand il faudrait qu'ils y soient, ils ne sont pas là.

**M. Gérard DOSSMANN** : Il y a eu une erreur dans les comptes rendus, j'étais présent, et celui qui voudra, j'ai la visio.

**Mme Caroline FOUCAULT** : D'accord.

**M. le Maire** : Nous sommes systématiquement représentés à la commission ...

**Mme Caroline FOUCAULT** : Oui d'accord mais comme je n'en sais rien et que c'est essentiel...

**M. le Maire** : Nous sommes systématiquement représentés à la CLECT et à ma connaissance il n'y a pas de problème avec Champlain ou Wissous.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Très bien, merci

**M. le Maire** : Je verrai les maires demain et je ne manquerai pas de leur demander s'ils vont bien.

**M. Gérard DOSSMANN** : Ce sont des commissions qui se tiennent de 9h à 10h le mercredi et en principe la commission de finances de 8h à 9h. C'est les pratiques habituelles.

**M. le Maire** : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'explications ? Non ; une demande de mise aux voix ? Non. **La délibération est donc adoptée à l'unanimité**, je vous en remercie.

**- Avenant n °2 au marché n° 1182 relatif au nettoyage et à l'entretien des bâtiments communaux**

**M. Gérard DOSSMANN** : Je soumetts à votre approbation un avenant n° 2 au marché de nettoyage et d'entretien des bâtiments communaux, le premier avenant était celui du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour un montant de 13 000 €, avec le montant initial du marché de 423 000 € et l'avenant avait d'ailleurs pour objet d'ajouter les prestations supplémentaires non entrées dans le marché initial à savoir :

- le nettoyage au 73/75 rue d'Estienne d'Orves pour 4 117 €,
- les prestations de nettoyage au cimetière paysager pour 2 057 €,
- les prestations de nettoyage au 9 rue des Petits Ruisseaux pour un montant annuel de 500 143 €, c'est là où sont stockés maintenant les livres de la médiathèque et où le personnel a accès,
- les prestations de nettoyage des Meulières pour 12 000 €,
- les prestations de nettoyage de la Maison Vaillant pour 25 000 €,
- de l'Orangerie pour 1 887 €,
- des prestations de nettoyage dans les préaux des écoles HEO et Paul Fort pour un montant de 3 776 €,
- des prestations supplémentaires pour nettoyage dans les écoles HEO, David Régnier-Paul Fort pour 8 596 €.

C'est un montant donc de 63 671 € supplémentaires.

La CAO s'est réunie à ce sujet et a adopté cet avenant. Je signale que le marché arrive à échéance en 2023 et qu'un nouveau marché sera lancé d'ici la fin de l'année 2022.

**M. le Maire** : Merci Gérard. Y a-t-il une demande d'explication ? Je n'en vois pas. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non. **La délibération est adoptée à l'unanimité**, je vous remercie.

**- Demande de dérogation à la règle du repos dominical des salariés sollicitée par l'association syndicale des copropriétaires du Clos de Verrières**

**M. Gérard DOSSMANN** : Là il ne s'agit pas de commerces, il s'agit des copropriétaires du Clos de Verrières, qui souhaitent avoir une dérogation pour permettre à leurs salariés de travailler le dimanche notamment pour des questions de sécurité, d'interventions pour des pannes, la question des urgences, des incidents sur les équipements, les installations et l'assistance aux personnes en difficulté. Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à envoyer l'avis du conseil municipal à la DDETS c'est-à-dire la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne pour laquelle il demande une dérogation la règle du repos dominical pour l'association des copropriétaires du Clos de Verrières.

**M. le Maire** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'explications ?

**M. Michel YAHIEL** : Je voulais savoir combien il y avait de salariés dans cette entreprise au titre de la délibération que l'on prendrait aujourd'hui. Est-ce qu'il y en a plusieurs ?

**M. le Maire** : C'est une très bonne question. Le salarié est précédé d'un « s » au pluriel qui laisse entendre qu'il y en a plusieurs.

**M. Gérard DOSSMANN** : Il y en a quatre à peu près, il doit y avoir trois gardiens la plupart du temps.

**M. Michel YAHIEL** : La proposition porterait surtout sur le côté exceptionnel, si ce sont des salariés il faut voir le caractère d'urgence, si on fait exercer à des salariés des activités qui relèvent de l'urgence, on fait une erreur par rapport à leur place ; si ce sont des gardiens... il faut voir les spécifications des salariés...

**M. le Maire** : Merci beaucoup, y a-t-il des précisions supplémentaires qui sont demandées ? Y a-t-il des gens qui souhaitent ne pas prendre part au vote ? Une, peut-être deux ? Il ne faut peut-être pas prendre part au vote quand on est concerné.

**M. Jean-Louis DELORT** : Oui, je ne prendrai pas part au vote.

**M. le Maire** : Donc trois ne prennent pas part au vote. Sous ces trois réserves, y a-t-il une demande de mise aux voix ? **La délibération est adoptée à l'unanimité.** Je vous remercie.

#### **- Transfert au Sigeif de la compétence Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) – Approbation de la première convention particulière pour la création, l'entretien et l'exploitation d'IRVE – Reprise des bornes Autolib'**

**Mme Christine LAGORCE** : L'IRVE c'est l'infrastructure de recharge pour véhicules électriques comme ça maintenant je peux employer le sigle, tout le monde voit de quoi on parle.

En septembre 2021, le conseil municipal avait approuvé le principe du transfert de la compétence sur l'installation et l'exploitation des bornes de recharge sur la commune au Sigeif, c'est le syndicat qui gère l'Île-de-France, et cette délibération approuvait le lancement des études préalables et la mise en œuvre opérationnelle du transfert.

Aujourd'hui la convention particulière qui est proposée à l'approbation du conseil municipal, intègre de manière très concrète les résultats de l'étude préalable qui a été menée par le Sigeif et propose des installations qui seront réalisées dans les six mois qui suivront la signature de la convention donc aux deuxième et troisième trimestres 2022. Donc trois stations sont concernées par cette étude et par des évolutions :

- la première c'est celle qui est sur Foch/Paron qui a aujourd'hui six emplacements avec six bornes donc pour le maintien et la reprise de cinq de ces bornes, la sixième étant trop loin du totem technique pour pouvoir être maintenue,

- ensuite la station Autolib des Prés Hauts de vélos qui comprend aujourd'hui des bornes peu performantes et vieillissantes sera équipée de deux bornes de recharge avec deux places chacune ce qui ferait quatre places en occupant le même emplacement de stationnement en termes de surface ; donc une borne à recharge rapide qui est tout à fait adaptée aux usages et aux besoins des gens qui fréquentent le centre commercial, le coiffeur et demain la maison de santé,

- et puis concernant l'ex-station Autolib qui est du côté des Prés Bouchards sur la rue d'Estienne d'Orves, sur les cinq places existantes, il y en a trois qui sont

mal implantées en termes de sécurité d'accès pour pouvoir se brancher et donc le Sigeif propose d'installer une borne de recharge à deux places d'une puissance plus importante.

Donc l'investissement initial pour les études et pour l'installation des bornes que je viens de décrire qui représentent, si vous voulez on reviendra sur les détails un investissement pour le programme complet de 61 000 € HT est pris en charge à 100 % par le Sigeif, de même pour la durée de la convention tout ce qui concerne le fonctionnement, l'entretien, l'exploitation, le pilotage.

Donc il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention particulière pour la création, l'entretien et l'exploitation de ces bornes tel que décrit et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière et tous les documents y afférents.

**M. le Maire** : Merci beaucoup Christine pour cette première convention d'application qui est la suite d'un transfert de compétences, sur lequel d'ici quelque temps tout le monde s'en souviendra. Y a-t-il des demandes d'explications ? Non je pense que Jean-Louis pourrait certainement voter mais par délicatesse, en sa qualité de vice-président du Sigeif, il ne prendra pas part au vote. Y a-t-il une demande de mise au vote ? Non **la délibération est donc adoptée à l'unanimité à l'exclusion de M. Delort**. Félicitations mon cher vice-président, et merci chers collègues.

#### **- Convention entre l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat) Ouest Essonne et la commune de Verrières-le-Buisson**

**M. Jean-Paul MORDEFROID** : Alors c'est un sujet qui aurait dû être facile et qui s'est avéré délicat et je voudrais saluer la ténacité souriante et l'habileté diplomatique d'Henri Roger-Estrade qui a mené ce dossier et qui aurait dû le présenter. Je le présente donc à sa place.

L'ALEC, comme tu viens de le dire, c'est une Agence locale de l'énergie et du climat qui reprend et poursuit les missions des anciennes agence, des anciennes antennes locales de l'ADEME mais sous un format associatif, associations de collectivités communales et intercommunales. Donc l'ALEC Ouest Essonne regroupe la CPS, Nemours, Dourdan, Étampes et quelques autres. A priori son champ d'action est extrêmement large puisque comme le dit la notice, elle fait pour la transition énergétique et climatique, de la sensibilisation, de l'information et du conseil aux particuliers et aux acteurs économiques, de l'assistance et du conseil aux communes, du soutien aux territoires pour la mise en place de leur plan climat, de la mise en réseau et des synergies aux acteurs engagés dans toutes ces matières.

L'ALEC travaille énormément avec la CPS puisque elle a été la CAPS qui a précédé la CPS et elle est à l'origine de la création de cette ALEC. Pour comprendre, cela fait beaucoup d'actions, beaucoup de métiers sur un vaste territoire et ce qui complique les choses, c'est que le système de cotisations tel qu'il fonctionne actuellement à la CPS est que la CPS prend à sa charge la moitié de la cotisation pour chacun des habitants de la CPS et qu'il revient à chaque commune d'adhérer pour sa part et de payer l'autre moitié. Aussi nous étions ennuyés car quand nous avons essayé de comprendre ce que l'on avait pour la moitié de la cotisation et ce que l'on aurait en plus pour l'autre moitié, c'était juste un peu difficile de s'y retrouver. Et comme en plus les échos étaient divers, quand on interrogeait les collègues dans les différentes communes, nous avons embarqué la démarche plan climat nous-mêmes avec les

consultants que nous avons cités tout à l'heure et nous sommes restés en contact mais d'assez loin avec les gens de l'ALEC parce que nous n'avons pas le sentiment que c'était le moment d'utiliser leurs services et en parallèle c'est là que l'habileté diplomatique et le sourire d'Henri ont fait leur ravage, nous avons pu négocier et discuter avec l'ALEC sur une feuille de route pour voir précisément ce qu'ils pouvaient nous apporter en 2022 et que l'on puisse faire à la fin un bilan de la valeur ajoutée que l'on espère grande parce qu'effectivement le rapport est essentiel pour ce qui est la sensibilisation notamment du public.

Il ne faut pas oublier que les enjeux de rénovation des logements se chiffrent par centaines voire par milliers d'euros et pour l'instant on travaille pratiquement pièce à pièce, ça n'avance pas. Et donc nous n'avons pas les forces pour aller chercher les gens et leur donner tous les conseils nécessaires sur la rénovation énergétique, donc nous espérons bien que ça va pouvoir marcher avec l'ALEC mais il faut vraiment qu'on s'y emploie. Je précise en même temps qu'il s'agit aussi d'accompagner les copropriétés, il s'agit aussi de mettre en œuvre, c'est déjà commencé, le programme soleil qui est le soutien pour les personnes en précarité énergétique, et pour toutes ces raisons je vous invite à ratifier la convention, à autoriser Monsieur le Maire à la signer et à dire que nous allons nommer un conseiller municipal pour représenter la Ville de Verrières-le-Buisson aux instances de gouvernance et devinez qui je vous propose comme représentant ? Henri lui-même.

**M. le Maire** : Merci cher Jean-Paul. Il y a un homme « ravageur » à Verrières que l'on ne combat pas mais que l'on nomme, mais celui-là n'est pas un insecte ! Est-ce qu'il y a des demandes d'explications par rapport à cette présentation ?

Y a-t-il des demandes de mise aux voix ? Je n'en vois pas. **La délibération dans ses trois dimensions est donc adoptée à l'unanimité**, je vous remercie et je félicite le ravageur Henri !

**M. Jean-Paul MORDEFROID** : Je voulais juste dire que nous avons un très beau numéro qui présente les actions de la Ville, des associations et des habitants en matière du plan climat, pardonne-moi Monsieur le Maire mais je remercie les services et les élus et Karine.

**M. le Maire** : Mais je vous remercierais cher collègue de bien vouloir demander la parole et de ne pas la prendre spontanément, merci beaucoup pour la bonne tenue de nos échanges. Je m'associe cependant aux félicitations pour ce numéro.

#### **- Contractualisation dans le cadre du dispositif de l'aide à la relance de la construction durable**

**Mme Christine LAGORCE** : Dans le cadre du plan France Relance, l'État a proposé un dispositif de contractualisation à la communauté d'agglomérations Paris-Saclay et aux communes volontaires à travers « un plan d'aide à la relance de la construction durable ». C'est son petit nom. L'objectif c'est qu'en contrepartie d'un engagement de production d'autorisations d'urbanisme donc clairement de délivrances de permis de construire, de bénéficier d'une aide financière par logement à hauteur de 1 500 €, pour toutes les autorisations d'urbanisme et de permis de construire qui seront délivrées entre le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le 31 août 2022 dans un champ de contraintes extrêmement encadré, puisque les communes et les opérations qui peuvent être éligibles à l'octroi de cette aide financière doivent répondre à un nombre

de critères important.

Le premier critère c'est que toutes les opérations de deux logements et plus donc on est sur ce que l'on appelle du collectif, il faut que la commune, c'est le cas de Verrières soit en zone immobilière tendue, et il faut que les programmes qui sont inscrits dans cette contractualisation soient à la hauteur des objectifs du plan local de l'habitat 2018-2023, et qu'ils permettent d'atteindre l'objectif triennal de la loi SRU que vous connaissez tous.

Donc l'objectif c'est également d'aider plus particulièrement les projets de construction économes en foncier, donc vient s'ajouter un critère pour l'octroi de cette aide financière, c'est un critère alors évidemment d'opérations de plus d'au moins deux logements mais dont la densité minimale doit être de 0,8. La densité c'est la surface de plancher ramenée au foncier. Donc ça ce sont les contraintes de cette contractualisation.

Et pour pouvoir obtenir l'aide financière, il faut également que l'ensemble des programmes qui sont proposés par la commune dans le contrat de contractualisation soient menés à leur terme, que les logements soient construits pour que la participation financière soit versée. En d'autres termes, si les programmes ne sont pas réalisés en totalité, il n'y a aucune participation.

L'objectif de production pour la Ville est fixé à 106 au travers de deux opérations dont l'instruction en termes d'urbanisme est en cours :

- L'opération qui se situe place de l'Europe en vue de 76 logements dont 31 logements sociaux,
- et une opération qui se situe rue de Paris-route de Bièvres avec 30 logements sociaux.

Ces deux opérations qui sont des permis de construire collectifs délivrés sur la période retenue pour la contractualisation représentent 106 logements sachant que l'objectif annuel du PLH pour la Ville est de 91, donc on remplit ce critère-là ; en revanche pour le programme de la place de l'Europe, la densité est bien de 1,34 donc il répond aux critères et pour la rue de Paris la densité est de 0,78. Ce qui veut dire que pour obtenir une aide de 1 500 € par logement sur la place de l'Europe on doit bien autoriser les deux permis de construire avant le 31 août 2022 et ça ne préjuge en rien des opérations d'instruction qui sont en cours et bien évidemment les permis ne seront délivrés que s'ils sont conformes en termes d'instruction et d'autorisation d'urbanisme.

Donc la présentation de cette délibération a été faite après commission hier avec un avis favorable, et il vous est proposé d'approuver la convention tripartite entre l'État, la CPS et la Ville pour entrer dans ce dispositif d'aide à la relance de la construction durable avec ces deux opérations.

**M. le Maire** : Merci Christine. Y a-t-il une demande d'explication ?

**Mme Caroline FOUCAULT** : Juste : 91 logements sociaux et privés ?

**Mme Christine LAGORCE** : Le PLH, c'est 91 logements tout confondu. Puisque le PLH c'est un objectif de construction de logements sur cinq ans qui pour la commune est de 546, ce qui fait une moyenne annuelle de 91 tous logements confondus. Après, on doit aussi respecter les objectifs du contrat triennal dans le cadre de la loi SRU, qui sont d'autres chiffres. Mais en tous les cas là on est avec nos 106

logements qui rentrent dans le cadre de la contractualisation potentiellement, on respecte le PLH.

**M. le Maire** : Merci Christine.

**Mme Caroline FOUCAULT** : Est-ce qu'il sera dit qu'il y a des travaux sur les parcelles donc peut-être pas place de l'Europe mais rue de Paris parce que ...

**M. le Maire** : Cela participera de l'instruction du permis de construire ...

**Mme Caroline FOUCAULT** : Ça fait partie de l'instruction ... rue Jean-Jaurès, ça a été quand même signé, le permis ! Pour le reste, c'est quand même déterminant ...

**M. le Maire** : Caroline, c'était en 2018.

**Mme Caroline FOUCAULT** : C'était en juillet 2019 exactement et le dossier a été déposé le 26 juin par le promoteur et c'est Gérard, quand je suis partie en vacances le lendemain. Voilà.

**M. le Maire** : Je crois que l'on s'éloigne...

**Mme Caroline FOUCAULT** : Oui mais, quand même c'est pour cela que l'on ne pouvait rien faire, c'est parce que vous l'aviez signé...

**M. le Maire** : Très bien donc on va revenir à la délibération. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non ; **la délibération est donc adoptée à l'unanimité**, je vous remercie.

#### **- Classement de la parcelle AD 225 dans le domaine public routier communal**

**Mme Christine LAGORCE** : Effectivement, la parcelle AD 225, pour que cela parle à tout le monde, c'est le parking situé entre la rue d'Antony et la rue de Paron juste là, on accède par la rue d'Antony et par le porche là où il y avait le cabinet de radiologie en son temps. Cette parcelle fait partie du patrimoine de la commune mais pour des raisons administratives elle est classée dans le domaine privé de la commune. Or sous cette parcelle il y a des canalisations d'assainissement (intervention de quelqu'un hors micro, inaudible)... Ah oui peut-être que la CPS en ouvrant pour l'assainissement a pu trouver des trésors ! Mais bon, bref, trêve de plaisanterie, cette parcelle recèle des canalisations d'assainissement dont la compétence comme vous le savez tous, a été reprise par la Communauté d'agglomérations, sauf qu'on ne peut pas transférer la compétence sur le sous-sol de cette parcelle parce que pour des raisons administratives elle fait partie du domaine privé de la commune. Donc en fait il est proposé à votre délibération de passer la parcelle dans le domaine public de la commune pour que l'on puisse ensuite, que Monsieur le Maire puisse ensuite signer tous les actes de transfert de la compétence assainissement de cette parcelle à la CPS.

**M. le Maire** : Merci Christine. Y a-t-il des demandes d'explications ? Non. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non ; **la délibération est adoptée à l'unanimité**, je vous remercie.

#### **- Assises de la Jeunesse - favoriser l'accès à la culture des jeunes : le tarif réduit pour les jeunes jusqu'à 18 ans et possibilité d'utiliser le pass culture à l'Espace Bernard Mantienne**

**Mme Magali LIBONG** : Les Assises de la Jeunesse ont pour but de favoriser l'accès

à la culture pour les jeunes et de retarifier pour les jeunes jusqu'à 18 ans et la possibilité d'utiliser le Pass culture à l'Espace Bernard Mantienne, et je vais laisser la parole à Ian pour fixer d'abord un petit rappel sur les Assises de la Jeunesse et je prendrai donc la suite.

**M. Ian TIXIER** : Effectivement c'est l'une des 23 propositions des Assises de la Jeunesse et par ailleurs je voudrais remercier les services culturels qui ont travaillé sous la coupelle de Magali pour pouvoir vous présenter à ce conseil-là cette délibération qui a vocation à pouvoir renforcer l'attractivité du cinéma pour les jeunes à travers un tarif tout à fait particulier comme l'a dit Magali, jusqu'à 18 ans. Voilà c'était une première étape, et évidemment il y en aura d'autres sur la culture mais sur d'autres domaines aussi et je passe donc pour des problèmes techniques, des détails techniques la parole à Magali.

**Mme Magali LIBONG** : Merci Ian. Donc première mesure, nous vous proposons donc d'étendre le tarif réduit qui est le tarif « enfant » qui concernait donc pour le cinéma les moins de 14 ans et pour la saison de spectacle les moins de 12 ans, donc d'étendre ce tarif réduit aux moins de 18 ans. Ça c'est une première chose, une première étape. Également de diminuer de 0,10 € le tarif réduit qui est appliqué au cinéma donc il passera de 4,10 € à 4 € la place de cinéma ce qui est plus logique et plus abordable pour les jeunes et les ados. Et donc les tarifs réduits qui sont appliqués actuellement sur la saison des spectacles donc entre 6 et 10 €, cette grille tarifaire ne change pas. Par ailleurs tout ce dispositif national du Pass culture, vous le connaissez, les jeunes pourront désormais utiliser leur crédit du Pass culture de manière individuelle et donc découvrir l'offre culturelle de l'EBM en se connectant sur la plate-forme Pass culture et ils pourront aussi découvrir la saison et l'offre culturelle de l'EPM lors de sorties et là, ça se passe plutôt avec des sorties culturelles qui sont organisées notamment dans le cadre scolaire.

Et donc ce dispositif du Pass culture va permettre donc à la Ville de proposer des offres d'abonnement et de recharges de cartes Pass pour le cinéma directement sur la plate-forme comme je viens de vous l'a expliqué et un nombre de places de cinéma au tarif réduit pour des événements spécifiques.

**M. le Maire** : Merci, Magali ce n'est pas la dernière délibération de ce conseil mais on se rapproche de la fin quand même, c'est particulièrement réjouissant d'avoir à délibérer sur cette concrétisation d'une proposition des Assises de la jeunesse et si on veut que le cinéma communal ait un sens, il faut qu'il soit attractif pour les plus jeunes publics pour ne pas les décourager du cinéma. On me signale que le prix n'est pas anodin, le prix n'est pas tout, mais le prix n'est pas rien. Y a-t-il une demande d'explication ?

**Mme Agnès QUINQUENEL** : Une demande de clarification parce que dans cette délibération on a l'impression que ça baisse de 0,10 €.

**M. le Maire** : Alors que les choses soient claires : ça baisse de 0,10 € pour les moins de 14 ans ; ça baisse de beaucoup plus pour les 14-18 ans parce que les 14-18 eux, ils payaient 5,10 € actuellement sur le site... Donc ça baisse de 1,10 €.

Alors le truc à retenir c'est que fondamentalement pour les moins de 18 ans c'est 4 € ce qui en fait l'offre la moins chère, alors compte tenu des âges, pour certains âges ça peut être aussi 4 € dans d'autres villes alentours, mais ce qui en fait globalement l'offre la moins chère de cinéma des villes avoisinantes.

**Mme Agnès QUINQUENEL** : Cela va nous aider en communication.

**M. le Maire** : Mais allez-y, allez-y chère amie ! Il manque encore le pop-corn mais on travaille au corps...

**Mme Agnès QUINQUENEL** : Moi j'ai donné mon avis

**M. le Maire** : Ah oui on est d'accord mais il y a de la résistance !... Ce n'est pas le sujet. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non ; s'il n'y a pas de demande de mise aux voix, **la délibération est adoptée à l'unanimité**, je vous remercie.

**- Demande de renouvellement de la labellisation du PIJ Point Information Jeunesse en tant que structure informatique jeunesse par le réseau Info jeunes pour une durée de trois ans**

**M. Ian TIXIER** : Une autre des 23 propositions qui sont ressorties des Assises de la jeunesse qui est celui de placer le PIJ au cœur du dispositif jeunes pour pouvoir relayer toutes les informations que l'on met à la disposition de notre jeunesse.

Une information jeunesse existe sur la commune depuis 2003 et nous souhaitons tout particulièrement poursuivre et accompagner les jeunes, les jeunes Verriéroises et les Verriérois pour leurs projets qu'ils soient personnels ou professionnels au sein de cette structure qui permet d'accueillir et d'avoir un lieu dédié adapté pour tous.

Alors dans ce lieu évidemment nous pouvons y retrouver des informations relatives à un certain nombre de thématiques : d'orientations, de formations des métiers, emplois, loisirs, vacances et engagements notamment, mais le renouvellement de ce label permet de nouer surtout des partenariats avec d'autres structures présentes sur le territoire, notamment des organismes qui peuvent être la CAF, la mission locale, le Département, etc. Alors renouveler ce label « Information jeunesse », c'est aussi l'opportunité de mener à bien comme je disais, des engagements pris par la Ville dans le cadre des politiques publiques en matière de directions familiales et de la jeunesse dans le cadre des Assises tout particulièrement. Alors j'essaye par conséquent un petit peu de partager avec vous comme je l'ai fait en commission jeunesse le 22 mars dernier, un certain nombre de dispositifs qui vont être mis en place prochainement et pour lesquels il y a un certain nombre de nouveautés, notamment la Bourse aux projets qui se nommera « Aide aux Projets Jeunes » qui apparaîtra sur la Ville et dont l'enveloppe globale, vous l'avez peut-être remarqué sera de 8 000 € sur cette année. Une formation gratuite pour les jeunes de 18 à 25 ans des gestes des premiers secours dans le cas du PSC1 et on vient d'avoir l'aval puisque les organismes de formation ont validé la chose dû notamment encore aux situations Covid et puis un montant financier auprès des familles et des jeunes d'un montant de 100 € pour pouvoir passer le BAFA ce qui est nouveau sur la Ville. Nous maintenons évidemment certains dispositifs déjà existants, comme les jobs d'été municipaux, les contrats citoyens, les contrats civiques, et d'autres événements comme le baby dating qui se déroulera avant la rentrée scolaire ou aux alentours de la rentrée scolaire.

Maintenant pour permettre l'ensemble de ces actions et du PIJ qui fait partie d'un réseau qui se décline au niveau national, départemental et local, la commission jeunesse qui se réunit le 22 mars a pris acte de cette volonté de renouvellement et il vous est donc demandé d'approuver la demande de la labellisation du PIJ pour une durée de trois ans et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous

les documents consécutifs à cette autorisation de renouvellement.

**M. le Maire** : Merci cher Ian. Y a-t-il une demande d'explications ou de prise de parole ? Non. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non. **La délibération est adoptée à l'unanimité**, je vous remercie.

#### **- Détermination de la participation familiale des classes transplantées et des écoles Honoré d'Estienne d'Orves et David Régnier-Paul Fort**

**Mme Rozenn BOULER** : Bonsoir. Donc il y a trois classes dans l'école Honoré d'Estienne d'Orves qui vont cette année partir en classes transplantées à Saint-Omer du 11 au 14 avril ; trois classes c'est 70 élèves et dans leur programme il y aura des approches du milieu marin, de la pêche à quai, il y aura du char à voile pour les plus grands car il y a des classes de CM1 dans les trois classes, il y aura des billets pour la criée pour bien comprendre le phénomène de la mer à l'assiette, qu'est-ce qui se passe ? Et il y aura aussi une visite de la cité malouine avec un rallye corsaire dans la ville sur les remparts. Et ça se terminera le vendredi par un atelier sur la plage.

Donc vous avez en dessous les différents tarifs appliqués en fonction des quotients, le coût total du séjour s'élève à 31 320 € et la Ville prend à sa charge le financement du séjour des familles en complément de la contribution des familles résultant de la situation des quotients selon le tableau présenté au-dessus.

Pour l'école David Régnier-Paul Fort, il s'agit d'une école découverte en Auvergne à la Bourboule. Ce projet concerne également trois classes de CM1, 84 élèves qui eux auront comme activités les journées découvertes sur la chaîne des Puys, ainsi qu'au Mont d'Or, le château de Murol et une journée découverte à Vulcania. Le coût total de ce séjour s'élève à 43 823 € et la Ville prend également à sa charge le financement des familles qui viennent en complément des contributions des familles résultant de l'application des quotients familiaux en fonction des tableaux qui vous sont présentés.

Pour le séjour de David Régnier-Paul Fort, effectivement nous avons aussi la prise en compte des coûts de l'accompagnante d'un élève en situation de handicap et le coût de l'ASH s'élève à 227 € et dont nous devons fixer les participations familiales des séjours en fonction des sommes qui vous sont communiquées.

**M. le Maire** : Merci chère Rozenn, je ne vois aucune malice dans le fait que tu nous présentes une résolution qui est d'envoyer les petits Verriérois en Bretagne. Mais enfin bon !

Y a-t-il une demande d'explications ou de prise de parole ? Non. Il n'y a pas de demande de mise aux voix ? Non. **La délibération est adoptée à l'unanimité**, je vous remercie.

#### **Décisions du Maire**

**Mme Agnès QUINQUENEL** : Décision 35, une relance d'un appel à manifestation d'intérêt pour le passage du Village. Pourrait-on avoir un peu plus de détails ?

**M. le Maire** : Oui, absolument. Comme vous le savez, nous avons préempté ce local, nous avons lancé un appel à manifestation d'intérêt qui a été infructueux, le Covid expliquant tout cela assez largement, puis il y a eu un projet qui a été présenté par un jeune Verriérois de restauration, qui l'a mené, qui l'a avancé, qui a pris des retards

et qui finalement s'est désisté avant que l'on ait signé, ce qui est finalement plutôt avantageux mais ce qui fait qu'on est obligés de reprendre à zéro et donc l'appel à manifestation d'intérêt est très largement ouvert. Si vous avez connaissance vous par vos relations etc. N'hésitez surtout pas à le relayer et on espère bien réussir à avancer effectivement d'une façon satisfaisante.

Encore une fois des projets qui ne devaient pas aboutir, le mieux est que l'on ait finalement réussi à arrêter avant qu'il n'ait engagé trop de frais et que les choses ne se soient scellées. Voilà pour l'explication. L'appel à manifestation d'intérêt est donc reproduit dans les mêmes conditions que celles qui avaient été présentées initialement. Exactement.

Y a-t-il d'autres demandes d'explications ?

**Mme Caroline FOUCAULT** : Concernant le concours d'éloquence ?

**M. le Maire** : Oui. Sur la demi-finale du concours d'éloquence, c'est très bien, Caroline je te remercie infiniment parce que je vais finir sur une jolie note ou sur deux jolies notes.

La première jolie note, c'est que sur la demi-finale franchement nos Verriérois ont été très très bons mais nous n'avons qu'une des deux de la conférence nord-est qui est verriéroise mais il y en a une, la jeune Laura Sarfati qui avait été tout à fait remarquée dans sa prestation lors de la séquence locale de ce concours d'éloquence, ça c'est la première information.

Et la deuxième, c'est un jeune Massicois et Verrières sera donc représentée à la finale qui a lieu le 22 avril, Jérémy j'espère que tu le notes dans tes tablettes, le vendredi 22 avril à 19h et ce sera donc la finale du concours d'éloquence de la communauté Paris-Saclay avec les 10 gagnants des demi-finales qui viendront s'affronter devant un jury extrêmement prestigieux présidé par Bertrand Perrier, avocat près la cour de cassation et l'un des grands promoteurs de l'éloquence, Sylvie Retailleau, Présidente de l'université Paris-Saclay, Caroline Nisand, procureure d'Évry, la fondatrice de téléx jeunes, Grégoire de Lasteyrie, Président de la CPS et un acteur et you-tubeur originaire de Vauhalla si je ne m'abuse, et un jury prestigieux ; et par ailleurs des animations qui seront proposées dans le cadre de cette soirée un peu sur le modèle de ce qui avait été fait au moment des Assises de la Jeunesse mais je ne suis pas sûr que l'on arrivera à égaler ce moment de convivialité, avec des circassiens, des acrobates, avec de la danse humoristique ou quelque chose comme ça et puis un concert par un jeune Verriérois Pablo Casadesus qui terminera la soirée ; ce sera à la fois une fête et un moment d'éloquence et j'espère un bon moment partagé avec vous tous et les Verriérois et puis tous ceux de la communauté Paris-Saclay qui voudront venir.

Je vous remercie. Malheureusement je ne suis pas en situation de vous donner une information certaine sur le prochain conseil municipal, on vise à priori le 16 mai mais la date n'est pas garantie encore. Si ce n'est pas le 16 ce sera en tout cas avant la fin mai, il y aura un conseil municipal donc soit le 16 soit dans la quinzaine, on vous donnera la date le plus vite possible.

Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

(La séance est levée à 01h15.)